



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XV.

Québec, Province de Québec, Mai, 1871.

No. 5.

SOMMAIRE. — LITTÉRATURE. — Poésie: Le Jardin, par Edouard Pailleron. — Morale: Les suites d'une imprudence, par M. J. J. Rapet. — EDUCATION: Nécessité et Moyens de connaître les Enfants. — HISTOIRE DU CANADA: De quelques membres de la famille Clément en Canada, par H. V. — Chronique de la Guerre et de la Révolution. — AVIS OFFICIELS: Ministère de l'Instruction Publique. — Nominations: Conseil de l'Instruction Publique. — Examineurs. — Commissaires d'École. — Erection et Annexion de Municipalités Scolaires. — Diplômes octroyés par les bureaux d'Examineurs. — Institututeur disponible. — Professeur demandé. — PARTIE EDITORIALE: Visites de l'Archevêque de Québec aux Maisons d'Education de Montréal. — Revue Mensuelle. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bulletin de l'Instruction Publique. — Bulletin des Sciences. — BULLETIN DES STATISTIQUES. — DOCUMENTS OFFICIELS: Liste des Pensions accordées aux Instituteurs retirés de l'Enseignement pour l'année 1870.

LITTÉRATURE.

POESIE.

LE JARDIN.

Je passais—J'entendis de la route poussiéreuse
Que derrière le mur on riait aux éclats,
Et je poussai la porte.—A travers les lilas,
Voici ce que je vis dans la maison heureuse :

Un tout petit enfant essayait au jardin,
Au doux enchantement de sa mère ravie,
Dans le parterre en fleurs et sur le gazon fin,
Ses pas, les premiers pas qu'il eût faits de sa vie.

Cher amour! il allait tout tremblant, il allait,
Avançant au hasard son pied mignon et frêle,
Hésitant et penché, si faible qu'il semblait,
Que le papillon dût le renverser de l'aile.

Impatient pourtant, égratignant le sol
De son pas inquiet, avec l'ardeur étrange
Et les trémoussements d'oiseau qui prend son vol...
Dans les petits enfants il reste encor de l'ange.

Et lui, se pâmant d'aise à ce monde inconnu,
Suivait l'oiseau qui vole ou parlait à la rose,
Et tout en gazouillant quelque charmante chose,
Ouvrait toujours plus grand son grand œil ingénu.

Et l'on voyait alors les splendeurs de l'espace
Et les candeurs du ciel et les gaietés de l'air,
Et luire ce qui luit et passer ce qui passe
Dans le tout petit ciel de cet œil pur et clair.

Parfois il s'arrêtait, tournait un peu la tête
Vers sa mère orgueilleuse et toute à l'admirer,
Et repartait avec de grands rires de fête,
Ces rires si joyeux qu'ils vous en font pleurer.

Oh! la mère, elle était à ne pouvoir décrire
Avec son geste avide, anxieux, étonné,
Et de tout son amour couvrant son nouveau-né
Et marchant de son pas et riant de son rire.

Elle tenait ses bras étendus vers l'enfant,
Ainsi qu'on tend les bras vers le fruit que l'on cueille,
Le défendant de mal comme un rosier défend
Le bouton de sa rose avec ses mains de feuille.

Elle suivait ainsi, courbée et pas à pas,
Regardant par instant, dans un muet délire,
Un homme assis plus loin et qui feignait de lire
Et souriait, croyant qu'on ne le voyait pas.

C'était bien le mari et plus encore le père,
Qui tâchait de porter l'ivresse dignement,
Et dont les doux regards allaient furtivement
De la mère à l'enfant, de l'enfant à la mère.

Et par ce beau soleil flottait sur tout cela,
Je ne sais quoi d'ému que le printemps apporte ;
J'entendis le bonheur murmurer : " Je suis là... "
Et je sortis rêveur—en fermant bien la porte.

EDOUARD PAILLERON.

MORALE.

LES SUITES D'UNE IMPRUDENCE.

Louis Morand, un des anciens enfants du village de Mirebeau, avait épousé, dix-huit ans auparavant, la fille d'une veuve, amie de sa famille, qui lui avait apporté avec ses vertus une petite maison entourée d'un enclos. C'est là qu'il vivait, cultivant de ses mains le modeste héritage que lui-même avait reçu de ses parents. Son activité, jointe à celle de sa femme, ménagère laborieuse et économe, fournissait largement aux besoins de sa famille composée de six personnes, lui, sa femme, sa belle-mère, et trois enfants dont un garçon et deux filles plus jeunes.

Leur union durait depuis dix ans et n'avait été troublée par aucun accident. Louis Morand avait même déjà fait quelques économies, lorsqu'il eut l'imprudence de s'associer avec son frère aîné, homme intelligent et actif, qui avait eu la malheureuse idée d'entreprendre sans ressources suffisantes un petit commerce de transport par eau. Cette entreprise avait semblé prospérer d'abord, mais bientôt elle

échoua par suite d'une concurrence établie avec des capitaux plus abondants. Puis survint un débordement dans lequel son frère périt avec son bateau.

Il fallut vendre ses biens pour payer ce qu'il devait. Tout y passa, et cependant il restait encore quelques dettes. Louis Morand voulut les acquitter. Il aurait pu, il est vrai, s'en dispenser puisqu'il n'avait jamais été associé en nom avec son frère et qu'il n'avait signé aucun billet. Mais ces dettes avaient été contractées pour un commerce dans lequel il avait des fonds et par conséquent un intérêt : il sentait sa conscience engagée et tenait à faire honneur à la mémoire de son frère. En outre, le chagrin conduisit bientôt sa belle-sœur au tombeau, et elle mourut laissant deux enfants dans un dénûment absolu. Louis Morand recueillit sans hésiter les deux orphelins : il se dit qu'en travaillant un peu plus, il parviendrait bien à les élever avec ses propres enfants.

En agissant ainsi, Louis Morand s'était conduit noblement. Sa bonne action devait lui attirer les bénédictions du ciel. Il aurait certainement continué à prospérer, grâce à son intelligence, à son excellente conduite, à son amour du travail, et à son infatigable activité qui, d'ailleurs, trouvait toujours le temps de rendre service ; mais il eut le tort de commettre une autre grave imprudence.

Lorsque, après la mort de son frère, on avait vendu son bien, il s'était trouvé quelques terres qui touchaient aux siennes. L'envie de s'arrondir en achetant des terres qui étaient si bien à sa convenance, cette envie qui tourmente tant de cultivateurs, le tenta, et il ne sut pas y résister. Comme les nouvelles économies qu'il avait faites ne suffisaient pas à payer cette acquisition, il eut le tort encore plus grand d'imiter les habitants des campagnes dans leur déplorable habitude d'emprunter pour acheter.

Cette manie est la ruine d'une foule de cultivateurs, qui sont aveuglés par la passion de la terre et ne comprennent pas ce qu'il y a de faux dans un calcul par suite duquel ils empruntent habituellement à six pour cent, afin d'acheter des terres qui ordinairement ne rapportent que trois ou quatre au plus. Elle est le fléau des campagnes où elle fait des cultivateurs la proie des usuriers et quelquefois des fripons. Elle ne devait pas avoir des conséquences moins funestes pour Louis Morand.

Puisqu'il était parvenu à mettre de côté quelque argent chaque année, en continuant à économiser, pensait-il, maintenant que son revenu devait augmenter avec son avoir, il pourrait non seulement payer les intérêts de son emprunt, mais encore rembourser promptement le capital. L'extinction de sa dette lui semblait donc facile, comme elle le semble toujours à ceux qui cèdent à la même tentation : le résultat devait tromper ses espérances. La délicatesse de sa conduite vint encore aggraver sa position.

Après cette acquisition et la liquidation des affaires de son frère, il resta quelques dettes à payer, comme nous l'avons dit, et Louis Morand n'hésita pas à s'en charger. Il aurait dû, s'il avait été prudent, vendre immédiatement quelques morceaux de terre, pour acquitter ces dettes. Mais lui qui venait d'augmenter son bien par une récente acquisition, n'eut pas le courage de s'y décider. Il préféra contracter des engagements envers les créanciers de son frère. Dès lors il se trouvait sur une pente qui devait le conduire promptement à sa perte.

Deux mauvaises années successives le mirent dès le commencement dans l'impossibilité de faire des économies et même de payer l'intérêt de ce qu'il devait. L'adoption de ses neveux était venue augmenter ses charges, et il avait maintenant à pourvoir à l'entretien de huit personnes. Il obtint de ses créanciers, mais à des conditions onéreuses, d'ajouter les intérêts au capital, et il redoubla d'ardeur avec l'espoir de voir venir des temps meilleurs. Il était connu pour l'un des cultivateurs les plus laborieux de Mirebeau ; il le devint encore davantage, travaillant sans relâche, toujours le premier aux champs et le dernier à l'ouvrage. La fatigue altéra bientôt sa santé. Il contracta le germe d'une maladie qu'il ne put ou ne voulut pas soigner au début et qui finit par mettre sa vie en danger. La force de sa constitution qu'aucun excès n'avait jamais altérée, le sauva, mais il resta plus de six mois sans pouvoir reprendre le travail.

Pendant sa maladie il fallut payer des ouvriers pour exécuter ce qu'il faisait auparavant lui-même. Ses champs privés de surveillance et cultivés avec moins d'intelligence et de soin rapportèrent moins cette année. Pour comble de malheur la grêle vint plus tard ravager ses terres à la veille de la moisson. Cependant, sans sa dette, Louis Morand aurait pu faire face à tout, et même avec sa dette, il aurait encore pu se tirer d'affaire, sans s'appauvrir, s'il avait su se décider à vendre le petit bien qu'il avait acheté et une faible partie de son bien patrimonial. Mais la passion qui porte les cultivateurs à toujours acquiescer, et l'amour-propre qui les empêche ensuite de se dessaisir de ce qui leur a une fois appartenu, le retiennent comme les autres. Malgré les conseils du docteur, il ne put se résoudre à vendre à temps.

Il vit donc sa dette s'accroître d'année en année avec une rapidité effrayante.

Lorsque arrivait l'échéance de ses engagements, il sollicitait toujours des renouvellements, dans l'espoir que des temps meilleurs lui permettraient de se libérer, et il n'obtenait chaque nouveau sursis qu'à des conditions de plus en plus onéreuses.

Il vint enfin un moment où les intérêts et les frais de poursuite, eurent tellement accru le montant primitif de ses dettes, qu'il n'y avait plus pour lui possibilité de les payer jamais par son travail et avec le revenu de son bien. Ses créanciers jugeant que le temps était venu de l'exproprier, il eut la douleur de voir l'héritage paternel absorbé tout entier par une dette qu'il aurait pu acquitter dans le principe avec le sacrifice d'une portion seulement de ce patrimoine.

Il ne lui resta plus que la maison et le jardin. Du moins sa famille avait un abri, et leur vieille mère ne fut pas réduite à quitter le toit sous lequel elle avait passé sa vie.

Obligé de chercher du travail, Louis Morand en alla demander à la filature, avec l'espoir d'y faire admettre aussi son fils aîné. C'était un garçon qui allait atteindre sa seizième année. Malgré la gêne où il avait vécu, son père avait continué à l'envoyer à l'école jusqu'à quatorze ans, regardant une bonne instruction, avec des habitudes d'ordre et de travail, comme l'héritage le plus précieux et le plus sûr qu'il pût lui laisser. L'événement prouva combien il avait raison.

Louis Morand était aimé et estimé de toute la commune ; on le savait laborieux et intelligent ; les malheurs qui l'avaient frappé excitaient l'intérêt en sa faveur. Il fut très-bien accueilli dans la fabrique lorsqu'il s'y présenta ; il s'y mit promptement au courant des travaux et fut bientôt en état de gagner un salaire assez élevé. Son fils fut reçu avec lui, et, par son savoir et son activité, il annonça devoir faire en peu de temps un excellent ouvrier. Son gain, quoique faible d'abord, fut cependant une utile ressource pour son père. Enfin la mère trouvait à employer dans le village les instants que ne réclamait pas son intérieur. Ses excellentes qualités et la manière consciencieuse dont elle s'acquittait de ce dont on la chargeait, ne contribuaient pas moins que ses malheurs passés à la faire rechercher dans toutes les familles.

Lé ménage parvenait ainsi à se soutenir pauvrement, il est vrai, mais sans faire de dettes, et sans être à charge à personne : il pouvait attendre sans trop de peine le moment où les autres enfants seraient successivement en âge de gagner leur vie et de venir en aide à leurs parents. Louis Morand, remis de la secousse produite par son désastre, avait repris sa sérénité habituelle, et sa famille se livrait avec confiance à l'espoir, entrevoyant déjà des jours meilleurs dans un prochain avenir. Une catastrophe inattendue vint détruire ces espérances.

Louis Morand revenait un soir de la fabrique. Il hâtait le pas à son ordinaire afin d'avoir plus de temps à donner aux travaux auxquels il se livrait chaque jour dans son ménage. Tout à coup, il entend pousser des cris de détresse. C'étaient ceux d'une troupe d'enfants qui, en jouant sur le bord de la rivière, avaient vu l'un d'eux tomber dans l'eau. Louis Morand accourt aux cris dont il soupçonne à l'instant la cause : il jette sa veste et se précipite dans la rivière à l'endroit où l'enfant a disparu. Après quelques instants de recherches, il est assez heureux pour le retrouver, mais au moment où il allait atteindre le bord avec son fardeau, l'enfant lui échappe. Il plonge de nouveau, le rejoint, et parvient cette fois à le déposer sur le rivage où il s'empresse de lui donner les soins que sa position réclame.

Heureusement le petit noyé était resté peu de temps sous l'eau ; l'asphyxie n'était pas complète. Les soins intelligents que lui donna son sauveur aidé de quelques-unes des personnes attirées par les cris, le ramenèrent bientôt à la vie. Il avait déjà repris connaissance lorsque sa grand-mère, avertie de l'accident, arrive sur le lieu du sinistre. Louis Morand lui remet son petit-fils, indique quelques précautions pour le faire transporter chez elle, et il charge un des enfants d'aller au plus vite chercher le docteur. De son côté, le cœur joyeux d'avoir sauvé un de ses semblables, il s'empresse de retourner chez lui afin de changer de vêtements.

L'enfant fut effectivement sauvé, mais ce devait être aux dépens de celui qui avait si courageusement exposé sa vie pour lui. Louis Morand était en sueur lorsqu'il s'était jeté à l'eau, et la rivière se trouvait très-refroidie par suite des pluies abondantes qui étaient tombées les jours précédents, et avaient même amené l'accident en rendant la terre glissante. Ce bain froid le saisit. Cependant l'effet aurait pu être passager, si en sortant de l'eau il avait continué sa marche, mais il voulut donner les premiers soins à l'enfant, et il resta quelque temps ses vêtements mouillés et glacés sur son corps. En rentrant chez lui il se sentit pris de frisson, et se mit au lit avec la fièvre. Une fluxion de poitrine se déclara, et, malgré tous les efforts du bon docteur, trois jours après, il était ravi à sa famille.

Cet événement avait plongé le village dans le deuil. Louis Morand y était généralement aimé. Dans le temps de son aisance, sa

porte avait toujours été ouverte aux malheureux, et depuis qu'il était tombé lui-même dans le malheur, ses bras et son expérience étaient encore au service de ceux qui réclamaient de l'aide ou un bon conseil. On ne le voyait pas, il est vrai, aux fêtes ni aux réunions publiques. Il n'avait jamais le temps d'aller au cabaret, mais il avait toujours celui d'aller à l'église et d'obliger un voisin. Jamais on ne l'avait vu refuser de rendre service à quelqu'un, lorsqu'il le pouvait, même en négligeant ses propres intérêts. En cette circonstance la cause de sa maladie venait encore ajouter aux regrets causés par sa mort. Aussi la commune presque tout entière s'était fait un devoir d'assister à son convoi que M. Valcour et son adjoint avaient honoré de leur présence, et que tous les ouvriers de la fabrique avaient suivi, les chefs à leur tête.

Les habitants de Mirebeau, comme on se le rappelle, s'étaient séparés en revenant du cimetière. Quelques-uns seulement étaient restés groupés autour de M. Dupré sur la terrasse de l'église. Mais cette fois on ne voyait plus chez eux la gaieté et l'entrain qui présidaient habituellement à ces réunions. A la tristesse causée par la mort qui avait motivé la réunion de ce jour, se joignait une inquiétude générale.

Chacun sait que la récolte de l'année 1845 avait été mauvaise, et que celle de 1846 le fut encore plus. Après avoir épuisé les blés qui se trouvaient en réserve dans les greniers, on avait maintenant des doutes sur la possibilité d'atteindre la moisson prochaine. Des craintes sérieuses agitaient aussi la nombreuse population des ateliers, et avec elle toute la population agricole qu'elle faisait vivre. Les affaires commençaient à diminuer : on parlait de l'encombrement des magasins, de la gêne de beaucoup de maisons de commerce. L'activité des fabriques se ralentissait partout, et à Mirebeau on s'entretenait déjà de la probabilité d'une baisse prochaine des salaires, de la diminution des jours et des heures de travail et même du renvoi d'un certain nombre d'ouvriers.

Un nuage de tristesse était donc répandu sur tous les assistants. Le docteur Dupré, au visage ordinairement si calme, paraissait lui-même soucieux. Il s'était assis en silence sur un des bancs de la terrasse, en face de cette riante vallée qu'il aimait ordinairement à contempler, mais dont la vue éveillait aujourd'hui dans son esprit de pénibles pressentiments. Au bruit des marteaux et des soufflets, aux mouvements des métiers et des machines, qui répandaient la vie et l'aisance dans la contrée, il craignait de voir succéder le silence et le repos, précurseurs de la gêne et de la souffrance. Il pensait à l'avenir, et les autres habitants, respectant sa méditation, l'entouraient sans rien dire.

Le silence fut interrompu par l'exclamation d'un jeune homme nommé André Bonnefoy. C'était un ouvrier de la fabrique, actif, ardent, à l'imagination vive, à la parole prompte et facile. Il était établi dans le village depuis quelques années seulement, et il s'y était fait remarquer par son intelligence, mais aussi par un penchant naturel à faire des objections, penchant qui, d'ailleurs, était chez lui plutôt le désir de s'instruire qu'une manie de critiquer ou de faire de l'opposition. Aussi se rendait-il facilement aux bonnes raisons ; sous ce rapport, il méritait le nom qu'il portait.

— Eh bien ! dit André, rompant le premier ce silence qui n'allait pas à sa nature ; — à quoi ont servi au pauvre Morand, son activité, son dévouement et sa probité ? Il a travaillé toute sa vie comme un galérien, et maintenant le voilà mort, et sa famille réduite pour toujours à la misère.

— André, dit à l'instant le bon docteur, sortant de sa rêverie, sais-tu qu'il y a bien des choses dans ta question ? peut-être plus que tu ne penses toi-même.

— Oh ! reprit André, n'en supposez pas plus long que je n'en voudrais dire. Je suis bien loin de prétendre que Louis Morand a eu tort de se jeter à l'eau pour sauver le petit-fils à la mère Bonnet, bien qu'elle ne soit jamais en état d'indemniser la famille Morand de ce qu'elle perd par cette mort. Il a fait ce que tout autre eût fait à sa place. Quand on peut sauver la vie à son semblable, un homme qui a du cœur n'hésite jamais.

— André, tu n'as pas besoin de dire que tu ne veux pas blâmer le dévouement de Louis Morand ; je te connais assez pour savoir que tu en aurais fait autant. Je suis pourtant bien aise de t'entendre parler ainsi ; ce sont de nobles paroles qui font toujours plaisir. Mais mes suppositions n'allaient pas si loin. Je pense que tu voulais seulement parler du reproche que beaucoup de gens lui ont fait d'avoir voulu payer ce qu'on appelle les dettes de son frère ?

— Précisément, dit André Bonnefoy.

— Je le savais, reprit M. Dupré, et je n'ai pas prétendu autre chose. Mais sais-tu bien, André, que ce reproche ne tend à rien moins qu'à faire juger du bien ou du mal de nos actions d'après les conséquences qu'elles peuvent avoir pour nous ? Le bien, d'après cela, serait tout ce qui nous est utile ; et le mal, ce qui peut nous être nuisible.

— On ne dit pas cela, — se hâta de répondre un cultivateur qui

avait su conduire habilement ses affaires, et qu'on savait disposé à mettre un peu cette opinion en pratique. — On ne dit pas cela ; mais enfin, si Louis Morand n'avait pas payé les dettes de son frère, il n'aurait pas été ruiné quelques années plus tard, et aujourd'hui sa femme, sa mère, ses enfants et ceux de son frère ne seraient pas exposés à la mendicité.

— C'est cela, père Frapin ; on ne dit pas positivement ; en attendant, on dit toujours, et, à force d'entendre dire, l'opinion et la morale publique se forment d'après ce système. Mais parlons franchement, et ne disons pas une chose en laissant entendre une autre. Eclaircissons d'abord un fait dont on parle ici depuis plusieurs années, et chacun à sa manière. Les dettes qu'a payées Louis Morand étaient-elles aussi les siennes ou simplement celles de son frère ? — [Extrait de l'Introduction au *Manuel de Morale*, par M. J. J. RAPET.]

(A continuer.)

EDUCATION.

Nécessité et Moyens de connaître les Enfants.

La nécessité de connaître les enfants qu'on est chargé d'élever, et les conséquences fâcheuses de l'ignorance où l'on reste à cet égard, ont été habilement mises en évidence par un auteur allemand, dont nous ne faisons guère que reproduire les idées dans ce qui va suivre.

Le laboureur et le jardinier ne peuvent réussir à rien, s'ils ne connaissent pas la nature du sol qu'ils doivent cultiver ; de même l'instituteur ne peut rien sans la connaissance du caractère et des dispositions de ses élèves. Cette connaissance lui est nécessaire pour l'éclairer sur ce qu'il en peut attendre et sur la manière de les conduire.

Et d'abord, d'où vient que tant de maîtres attendent et exigent d'enfants de douze à treize ans toute la gravité de l'âge mûr, et s'impatientent de ce qu'un enfant de cet âge ne comprend et ne sent pas aussi vivement qu'eux-mêmes l'importance de telle ou telle branche d'instruction. Ces maîtres ne connaissent ni l'enfance, ni ce qu'ils doivent en attendre ; ils ne savent ni ce qui est conforme, ni ce qui est contraire à sa nature. Pour moi, je l'avoue, un enfant qui agit en homme me choque autant qu'un homme qui se conduit en enfant. D'où vient aussi que tant de maîtres attendent de tous leurs élèves la même facilité à apprendre, à penser, ou bien à exprimer leurs idées ? Ces maîtres voudraient que tout le genre humain fût formé d'après le même modèle, tandis que Dieu, dans sa sagesse infinie, a doué les hommes de facultés et d'aptitudes variées presque à l'infini. D'où vient encore que tant de maîtres devraient un enfant avec la dernière rigueur pour des fautes qui devraient plutôt être imputées à ses parents ou à la position dans laquelle il est placé ? N'est-ce pas parce qu'ils ne connaissent pas l'enfant, et parce qu'ils ignorent que, dans les circonstances où il vit, il lui était presque impossible d'agir autrement ? Ne tyrannisez donc pas ces créatures sans défense, en leur imposant des tâches sans rapport avec leur nature. Demandez-vous à vous-même ce que vous étiez à leur âge et ce que vous pouviez faire alors. N'exigez pas de cet enfant vif et pétulant ce que vous pouvez attendre de son camarade plus posé et d'une constitution tout à fait différente ; ne lui demandez ni le même calme ni le même sérieux. Appelez la nature à votre aide dans vos efforts pour connaître chacun de vos élèves individuellement, et n'essayez pas d'extirper les dispositions qu'elle a implantées en eux ; si vous le cherchiez, vous entreprendriez une œuvre inutile.

D'un autre côté, que d'erreurs, dans notre manière de conduire les enfants, proviennent de ce que nous ne les connaissons pas ! Ainsi nous prenons souvent un défaut naissant pour un badinage enfantin, ignorant, ou du moins oubliant que "l'enfant est le père de l'homme." Ainsi l'on se montre parfois d'une rigueur inexorable, tandis qu'un mot ou un signe produirait plus d'effet que des punitions sévères. On fait ceci ou cela en présence des enfants sans penser qu'ils nous observent, qu'ils nous imiteront et qu'ils abuseront de notre exemple. Mais,

sous ce rapport, l'enfant est plus pénétrant que sept sages ensemble ; souvenons-nous, d'ailleurs, que, plus le papier est pur, plus il conserve d'une manière indélébile la trace de ce qu'on y inscrit. D'autres voudraient rendre tout facile pour l'enfant et supprimer pour lui toute espèce de peine, comme si aucune faculté pouvait se développer sans exercice et sans effort, et comme si une application sérieuse des facultés n'était pas le meilleur moyen de leur donner de la vigueur. Et vous, mes chers lecteurs, si vous ne connaissez pas l'enfant en général et vos élèves en particulier, vous commettrez chaque jour une multitude de fautes dont vos élèves porteront cruellement la peine plus tard. Vous pouvez pratiquer les secrets de l'art de guérir ; mais, si vous ne connaissez ni la constitution, ni le tempérament du malade, vous lui ferez plus de mal que de bien.

Mais, me demanderez-vous peut-être, comment pouvons-nous acquérir cette connaissance de nos élèves ? Je m'adresse aux maîtres en général, et je ne puis guère que leur montrer leur école en leur disant : Que celui qui a des yeux pour voir observe : le point de vue sous lequel il doit considérer le sujet peut d'ailleurs se déduire de ce qui a été dit déjà. Cependant à cette réponse générale, j'ajouterai quelques explications particulières.

Développez en vous la pénétration et le talent d'observer en lisant de bons livres sur l'art d'élever les enfants. De quelque habileté qu'on soit doué, il est toujours nécessaire de se retremper dans la lecture des bons auteurs. Leurs idées nous servent à contrôler les nôtres ; leurs observations éclairent celles que nous sommes amenés à faire chaque jour ; ils nous apprennent à voir bien des choses qui nous échapperaient, et ils nous en expliquent encore plus que nous aurions de la peine à comprendre par nous-mêmes ; ils nous révèlent surtout la manière de nous conduire avec cette infinie variété de caractères que nous présente la nature, dans une foule de circonstances où nous serions exposés à nous tromper si nous étions abandonnés à nos propres lumières.

Commencez par vous étudier vous-mêmes.—Sans une connaissance aussi parfaite qu'il est possible du cœur de l'homme, comment pouvons-nous espérer de savoir diriger les enfants ? Et comment pouvons-nous connaître le cœur d'autrui, si nous ne connaissons pas le nôtre, et si pour cela nous ne commençons pas par nous étudier nous-mêmes ? Nous avons tous plus ou moins les mêmes inclinations au mal et les mêmes germes de vertu. L'effet que produisent sur nous les choses extérieures et le langage des autres nous feront découvrir ce qu'en éprouvent les enfants. « Un homme recueilli, réfléchi, qui a longtemps vécu avec lui-même, est par cela seul habile à conduire les autres, dit justement l'un des hommes de notre époque, qui a écrit avec le plus de distinction sur l'éducation (1). Il n'essaiera pas de détourner un enfant d'actes inconvenants ou honteux, sans savoir lui en montrer la laideur et lui en exposer les tristes effets ; il ne l'exhortera pas à de louables actions, à une conduite sage, sans le porter par des arguments palpables à la sagesse et à la vertu. Il n'ouvrira pas la bouche sans savoir quelles paroles peuvent émouvoir ce tendre cœur, et quelles sont celles qui l'aigrissent au lieu de le persuader. Il entreverra dans un mot étouffé avant d'être lâché, dans un coup d'œil, dans le mouvement d'un muscle, la pensée et la volonté qui n'osent pas se manifester ; il touchera en un mot le cœur et l'esprit des enfants avec la même facilité et la même sûreté qu'un artiste expérimenté touche les cordes de l'instrument qu'il connaît. »

Revenez par la pensée sur les années de votre propre enfance. Quant à moi, un grand nombre de scènes de ma première enfance passent sans cesse devant mes yeux ; elles sont tellement imprimées dans ma mémoire que je ne puis pas me tromper dans le jugement que j'en porte. Il n'est pas un de vous à qui il n'en arrivera autant lorsqu'il voudra faire un retour sérieux sur lui-même. Considérez donc comment vous vous conduisiez étant enfant envers vos parents, envers les personnes plus âgées que vous et envers vos camarades. Que pensiez-vous alors ? Quel ju-

gement portiez-vous sur tout ce qui se faisait autour de vous, sur tout ce que vous faisiez vous-mêmes ? D'après ces souvenirs, vous pouvez calculer avec la plus grande probabilité que vos élèves en général auront des idées presque semblables à celles que vous aviez alors, qu'ils agiront presque comme vous agissiez dans les mêmes circonstances. Ce que vous pensiez de vos maîtres, des études auxquelles on vous soumettait, du travail qu'on vous donnait à faire, des obligations ou des défenses qui vous étaient imposées, vos élèves le penseront presque certainement eux-mêmes. Vos anciennes répugnances, ils les éprouveront comme vous ; vos préférences, ils les partageront pour la plupart. Plus vous reproduirez complètement en vous le tableau de votre enfance, plus vous pénétrerez promptement dans le cœur des enfants, plus vous connaîtrez sûrement leurs dispositions et leur caractère.

Observez constamment la manière de se conduire de vos élèves dans la classe. Soyez tout yeux et tout oreilles pendant les heures de travail. Examinez avec soin les moindres détails de la conduite de vos élèves, et vous saurez bientôt dans quelle catégorie chacun d'eux peut être classé sous le rapport du caractère. Vous connaîtrez ceux qui ont l'esprit plus vif ou plus lourd, plus de légèreté ou de gravité ; ceux qui ont le plus de facilité à comprendre et ceux qui retiennent plus aisément, etc. Étudiez aussi la direction de leurs idées ; observez attentivement la nature de leurs dispositions, leurs aptitudes particulières ou l'étendue de ce qu'ils savent, de manière à connaître ce que vous devez ou ne devez pas attendre de chacun, ainsi que ce qui leur est agréable ou ce qui leur déplaît et les ennuie. Observez en particulier comment chaque élève est affecté par ses succès dans les exercices de la classe ou par ses échecs, comment il est sensible à la louange ou au blâme, et quelle impression produisent sur lui les récompenses ou les punitions selon la nature des unes et des autres.

Laissez à vos élèves une liberté convenable de s'exprimer. Si votre œil a de la perspicacité, — et l'exercice lui communiquera cette précieuse faculté, — bientôt chacun de vos élèves se manifestera à vous avec un caractère particulier, parfaitement distinct des autres, et rarement sa conduite dans l'avenir contredira l'opinion que vous vous en serez ainsi formée. Une école où tous les enfants sont conduits comme s'ils devaient avoir les mêmes aptitudes et être également habiles, est comme une espèce de machine qui se meut au commandement. Le maître qui veut maintenir dans sa classe une discipline trop rigide ne fait qu'augmenter pour lui la difficulté de connaître le caractère et les dispositions de ses élèves. Au contraire, le maître qui laisse à son élève un degré convenable de liberté connaît avec bien plus de certitude ce qu'il y a en lui, ce qu'il doit en craindre comme ce qu'il peut en espérer.

Causez avec vos élèves et faites-les causer. Toutes les fois que je rencontre un enfant, je lie conversation avec lui, et rarement je le quitte sans avoir profité de cet entretien. Causez donc avec vos élèves, non-seulement en classe, mais toutes les fois que vous en avez l'occasion, et sur les choses les plus ordinaires. Observez-les aussi avec le plus grand soin dans les récréations et pendant leurs jeux ; c'est là que se manifeste le plus complètement le germe du caractère futur. Ce maître comprend bien mal son propre intérêt qui se conduit avec ses élèves d'une telle manière, qu'à son approche les enfants en récréation cessent leurs jeux et se séparent aussitôt qu'ils le voient s'approcher. A cet égard, nous ne devons pas craindre de compromettre par un juste degré de familiarité le respect que nous doivent les enfants, si, par notre sérieux, nous savons le sauvegarder dans les choses sérieuses. — *Journal des Instituteurs.*

(1) Lanbruschini : *Della Educazione*, ch. III, p. 43.

HISTOIRE DU CANADA.

De quelques Membres de la Famille Clément en Canada.

1^o MME. D'AUTEUIL; 2^o M. DE VALRENNES.

Il n'est peut-être pas nécessaire de répéter ce que savent tous nos lecteurs, à peu près, que les colons, qui vinrent peupler le Canada, comptaient parmi eux un grand nombre des familles les plus anciennes et les plus nobles, sinon les plus riches de la vieille France.

Parmi celles-ci se trouve la famille *Clément*, éteinte aujourd'hui, croyons-nous, et que très-peu de personnes connaissent sous son nom patronymique. Elle a été représentée en Canada par Mme. Ruette d'Auteuil et par M. de Valrennes, qu'on a confondu assez souvent, avec M. de Varennes.

I

La famille Clément prétendait reporter son origine jusqu'au-delà du douzième siècle. Elle avait contracté des alliances illustres, et possédé, à la cour et dans l'armée, les charges les plus importantes.

Voici ce que nous lisons dans la "*Généalogie* de Messire Salomon Clément du Vuault, Chevalier, Seigneur, de Vieuxroy, Colonel d'un régiment pour le service du Roy" (1)

"L'on ne peut guère connoître que depuis Hugues Capet, comte de Paris, l'ancienneté et la noblesse de France, parce que l'on ne voit point, ou fort peu, d'archives d'Eglises, ou fondations d'aparavant, et même avant son règne, il n'y avoit presque point de familles nobles, qui tinsent en propre leurs fiefs ou seigneuries; mais ils les possédoient à vie ou en commande. C'est pourquoy, ils n'en portoient point le nom, se contentoient seulement d'en prendre la qualité; mais à son avènement à la couronne, qui fut l'an 987, il rendit toutes les seigneuries propriétaires (?) et alors un chacun en prit le nom propre. Ainsy avant cela, il n'y avoit point presque de noms fixes et arrêtés. Cette remarque n'est que pour faire voir qu'il est très-difficile, et même impossible à la pluspart de ces familles de montrer et prouver une filiation continuelle depuis ce temps-là jusqu'à présent. Les révolutions qui sont arrivées dans tous les états du monde, les guerres, les incendies et la négligence des hommes leur en ont osté toute la connoissance qu'ils en pouvoient avoir. Mais l'on conjecture ordinairement que les familles d'un mesme nom dont la descende directe de père en fils ou colatérale ne nous est cachée que d'un siècle au plus, sont d'une même maison, et qu'un seul et mesme estre leur a donné le jour quoy qu'ils ayent quelques noms ou sobriquets adjoutez aux leurs, principalement quand les armes, les seigneuries et les noms se perpétuent.

"Or en celle-cy tout cecy s'y trouve, ainsy on peut dire pour toutes les raisons qu'il est à croire avec justice que la famille de Clément estoit aparavant tout ce que nous disons, puisque les premiers que nous remarquons nous paroissent d'abord dans des emplois si éminents et si considérables qu'il ne faut point d'autres preuves pour en estre persuadé. Louis, dit Le Jeune, Roy de France estant à l'âge de 57 ans, l'an 1177, jeta les yeux sur les seigneurs de son Royaume pour voir à qui il confiroit la conduite de son fils Philippe second, dit Dieudonné, qui depuis par ses grandes actions s'est acquis le nom d'Auguste. Il ne trouva personne plus digne de ce grand employ que Robert Clément, Chevalier, à qui il confia le gouvernement, et à sa mort, qui arriva l'an 1180, il le déclara Régent du Royaume, ce jeune monarque n'estant âgé que de 15 ans. Ce Robert avoit deux frères, l'un nommé Gilles Clément, Chevalier, qui fut après la mort de Robert premier Conseiller et Ministre d'Estat; et l'autre s'appelloit Gatin Clément, Abbé de Pontigny, qui fut ensuite Evêque d'Auxerre, l'an 1182.

"On ne sçait pas sçurement duquel des deux, de Robert ou

Gilles Clément, estoient sortis Alberic, et Henry Clément, chevaliers et tous deux Mareschaux de France, dont particulièrement l'histoire de Normandie et le poëte Breton (1) font une si honorable remarque. Entre les belles actions de cet Albéric, celle qui fut la dernière, accompagnant Philippe Auguste en la Terre-Sainte dans la guerre contre les Infidèles, ne doit être oubliée. Ce fut en l'an 1191 au siège d'Acre, ensuite qu'il se signala avec plusieurs seigneurs particulièrement le Marquis de Monferrat, mais ce fut si malheureusement pour luy qu'ayant porté les eschelles pour monter à l'assaut, et arboré la bannière de France sur les murailles, il fut attiré par les fuiards dans la ville; et poignardé avec 50 français. La Philippide du poëte breton, livre 10, dit que ce fut d'une grenade qu'il fut tué, en ces termes :

"Albericus idem fidei, probitatis, honoris
Ipsius frater habuit, qui dum Crucis olim
Obsequio insistens, Siriam cum rege profectus
Vi portas Acharon (2) penetraret, missus ab urbe
Iguis eum vinclis absolvit corporis, & sic
Finales meruit decimas exsolvere Christo
Ut cum martiribus se laureola redimitum
Decurso bravium stadio gauderet adeptum.

"Les mêmes histoires louent autant ce Henry Clément, chevalier, mareschal de France que son frère Alberic, car celle de Normandie explique en peu de mots ses exploits de guerre en ces termes :

"Ensuite le petit Henry mareschal de France, cornette d'Auguste se jette avec de grandes forces dans le Pouëtou et le comte de Joars, en peu de jours, à la réserve de la Rochelle, Niort, et pendant que d'autre costé Auguste prend quelques forteresses qui estoient en Touraine sous la conduite d'un nommé Girard, et la dite Philippide au memes livre dit qu'il n'avoit pas son pareil en vertu, en ces propres mots :

Henricus vero, modicus vir corpore, magnus
Viribus, armata nullo virtute secundus,
Cujus erat primum gestare in proelia pilum,
Quippe marescalli claro fulgebat honore,
Cum legione Troum veniens a rege recepta
Castro vi capto longum post obsidionem
Incinerat villam murosque obruncat et arcem
Hinc quoque progrediens victor, Pictonibus ire
Obvius audebat, qui terram regis adorti
Vicos, agricolas, depredabantur et agros:
Et licet inter eos esset Henricus et Hugo
Et cum Guillelmo Savericus que (3)
Atque alii quales equites Pictonia gignit,
Quorum fama canit per totum nomina mundum,
Non tamen aut vires Henricus abhoret eorum,
Aut numerum, quamvis numeris foret ipse minoris
Et tanto confere manum ferventius ardet
Quo magnos, fortesque viros ibi noverat esse.

"En effet il méritoit bien cette louange, car après avoir accompagné le grand roy dans toutes les conquêtes, particulièrement dans cette sanglante bataille de Bouvines en Flandres qui se donna contre l'empereur Oton 4^e, le Roy d'Angleterre, et les comtes de Flandres et de Boulogne, avec plusieurs autres confédérés, l'an 1214. Il luy témoigna bien par les récompenses qu'il lui fit, qu'il estoit satisfait de ses services, car outre la propriété d'Argenton & Normandie qu'il lui donna, il ordonna que l'office de mareschal de France, dont il l'avoit honoré, demeurast hereditaire à Jean Clément chevalier son fils, encore qu'il fut en bas âge.

"La capitulation faite en la reddition de la ville de Rouen, l'an 1204, fait encor mention de ce mesme Henry Clément, mareschal de France & Gaucher de Castillon, et quantité d'autres seigneurs.

(1) Guillaume le Breton né vers 1170. Il fut Chapelain de Philippe Auguste, dont il écrivit la vie en prose et en vers. Le poëme historique est intitulé *Philippide*. Il renferme de véritables beautés à côté de passages du plus mauvais goût. — Cf. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, etc., t. 12, édit. in-12.

(2) Le poëte a confondu le nom syrien de St. Jean d'Acre, *Accon* avec celui d'*Accaron*. D'illustres géographes, plus modernes, ont commis la même erreur.

(3) Nom illisible.

(1) MS. qui parait dater de 1680. *Papiers de Monceau*, Fonds Viger.

“ Hugues et Eudes Clement par la dignité qu'ils ont eu dans l'Eglise sont aussi bien des marques du crédit de cette maison que de leur vertu. Hugues estoit en l'an 1204, doien de Nostre Dame de Paris, et Eudes fut eslu 43e abbé de St. Denis l'an 1228. Comme on le voit par les histoires et les archives de cette abbaye, il fut un vray exemple à tous ceux de sa profession. Ce fut luy qui recut le premier les religieux de St. François, et les honneurs qu'il recut en ce monde sont des témoignages de sa grande vertu et de ce qu'il estoit. Ce fut aussi de luy dont le pape Innocent 4e, fuyant la persécution de l'empereur Frederic 2e, recut un plus grand secours. Il fut parain de Louis, premier fils du roy St. Louis, et de Marguerite fille de Remond Berenger, comte de Provence. L'an 1243 après, par sa sainte vie, il fut eslu archevesque de Rouen, et fut appelé au concille de Lion qui se tint par le mesme Innocent, l'an 1245, & mourut l'an 1248, & fut enterré dans la cathédrale de Rouen. St. Louis et tous les princes le regretterent fort.

“ Le livre intitulé Mathieu Paris, Nangius (1), & Vion, livre 2 Ch. 29. en font une honorable mention dont nous avons une parfaite connaissance.”

Le généalogiste entre ici dans des détails qui n'ont aucun intérêt pour nous, et qui ne servent qu'à rendre moins clair l'ordre de succession de la famille Clément.

Voici cet ordre dans son expression la plus simple, à partir de 1325. Nous avons contrôlé et complété notre manuscrit par des renseignements puisés à différentes sources.

I. Adam, chevalier, seigneur de Monceau et de Villers, Veron. La *Généalogie* ne dit pas à qui il fut marié. Mais il est probable que ce fut à Delle. Yolande d'Auffay-le-Hardy, laquelle épousa un Clément de Monceau au commencement du XV^e siècle (2). Adam eut pour fils,

II. Robert, chevalier, seigneur de Monceau, qui épousa Jeanne Du Vuault, Dame du Vuault, de L'heraulle, des Estroictes, de Houssoy. Comme elle était seule héritière de sa maison, il fut stipulé que les enfants joindraient son nom à celui de leur père. De ce mariage est issu :

III. Jean, dit Sauvage, chevalier, seigneur du Vuault, de Monceau, de L'heraulle &c., lequel vivait encore en 1491. Il épousa Mademoiselle Marguerite d'Estrées, dont :

1o. Antoine, qui continue la filiation directe ;
2o. Nicolas, qui prit le nom du Vuault, seigneur de Monceau, de Veron, de Haucour et de Valrennes. Il fut gouverneur d'Auxerre et lieutenant des gendarmes du comte de St. Paul. Il mourut après le 28 novembre 1558. Il avait épousé Antoinette de Vaudreuil, Dame D'Abecourt. Leur fils unique, Claude, mourut sans postérité, laissant tous ses biens à Antoine II.

IV. Antoine I, chevalier, seigneur du Vuault, de Houssoy et de L'heraulle, de Neufville &c. épousa en 1649 Delle. Marie d'Achen (3), dont,

1o. Péronne qui épousa N. de Bunaulieu, seigneur de Housay ;
2o. Jeanne qui épousa le seigneur de Fréville ;
3o. Françoise qui épousa N. du Baugy, seigneur du Bocquet ;
4o. Jeanneton qui épousa le seigneur d'Abecourt ;
5o. Pierre qui suit.
Il mourut après le 14 mars 1513, date de son testament.

V. Pierre, chevalier, seigneur du Vuault, des Estroictes, de Houssoy &c., épousa Delle. Suzanne de Breuil, dont,

1o. Antoine II, qui suit ;
2o. Charles, } Chevaliers de Malte en 1551.
3o. Adrien, }

VI. Antoine II, chevalier, seigneur du Vuault, de Houssoy, de Gricourt, de Lis, et par la succession de Claude, son grand-oncle,

(1) Guillaume de Nangis.

(2) *Annuaire de la Noblesse de France*, 1857.

(3) D'Achon ? d'Acheu ? Il est assez difficile de déchiffrer le véritable nom.

de Monceau et de Valrennes. Il épousa le 22 Juillet 1551, Dlle. Marie Binet, dont :

1o. George, tué à Cambrai, à la suite de Monsieur, frère unique du Roi.
2o. François, devenu héritier des seigneuries de Vuault, de Houssoy, de Bontavent, épousa Dlle. Marie de Martinbos, dont est sorti Philippe, mort sans enfant ;
3o. Gédéon, seigneur de L'heraulle et de Sampuis, s'est marié d'abord à Delle. Doublet, ensuite à la veuve de M. de Boissy de Chaumont. Il a eu un fils, René, qui paraît être mort sans postérité ;
4o. Charles qui suit.
5o. Jean, seigneur de Monceau, de Villers-Vermond et de Canappe, dont nous parlerons plus loin.
6o. François, religieux à St. Germez ;
7o. Une fille, religieuse à Pontemont ;
8o. Une autre, fille, religieuse à Moriencourt.

VII. Charles, seigneur de St. Germain, de Valrennes. Il épousa, le 30 septembre 1596, Delle. Magdeleine de Boulinvilliers, dont sont issus :

1o. Hercule, qui suit ;
2o. Louis, seigneur de St. Michel, capitaine dans le régiment d'Hocquaincourt, tué en Alsace ;
3o. Antoine, seigneur de Valrennes, capitaine, 1o. dans le régiment de M. de La Tour “ qui était son parent très proche ; ” 2o. dans celui du prince Furstenberg. Il se distingua au siège d'Arras. Il avait épousé Delle. Marie de Cœur. Son fils aîné, Antoine, blessé à la prise de Bourbonnais (1), est mort en Hollande ; le puîné, Philippe, venu en Canada, sera le sujet principal de cette notice

VIII. Hercule, chevalier, seigneur de St. Germain. Il épousa Delle. Lia de Guiran, dont,

IX. Salomon Clément, chevalier, seigneur de Vieuxroy, colonel d'un régiment de cavalerie. Il épousa N..... dont il eut :

1o. Louis, tué en 1645, à la bataille de Nordlingue, où il assistait avec son père ;
2o. Charles, seigneur de St. Germain, la Poterie, capitaine dans le régiment de la Tour.

L'arbre généalogique s'arrête ici, c'est-à-dire entre 1650 et 1680. Ajoutons que les noms et les armes d'Alberic et de Henri Clément, ont été admis dans les salles des Croisades, à Versailles. Armes, *d'or, à la bande de gueule.*

H. V.

(A continuer.)

Chronique de la Guerre et de la Révolution.

C'est à Strasbourg que la guerre aux livres commença le mois d'août dernier. Depuis lors, elle s'est continuée sous les murs de Paris assiégé et dans toutes les parties de la France envahie, avec quelle énergie et quel succès, ceux de nos savants qui n'avaient pas eu le temps de mettre leurs bibliothèques à l'abri l'ont appris à leurs dépens : mais, pour être juste, il faut reconnaître que le coup d'essai était un coup de maître et ne pouvait être que difficilement surpassé.

Aussi ne l'a-t-il pas été. A Paris même, où il y avait tant à brûler, les grandes bibliothèques étaient trop éloignées de l'enceinte pour qu'on réussît à les atteindre, même en forçant la charge des canons. Il fallut se borner à égarer quelques obus dans les cours de la Sorbonne et à détruire les serres du Jardin des Plantes. L'ancantissement des trésors littéraires enfermés dans Strasbourg avait d'ailleurs causé quelque émotion de par le monde. Même en Allemagne, on n'avait pu s'empêcher de trouver le procédé un peu brutal et de réclamer en faveur des livres ou manuscrits précieux qui se trouvaient sur le chemin des armées. Les pertes si considérables dans leur ensemble furent bientôt connues dans leur détail, et l'on peut faire le compte des objets détruits.

A l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de Paris, la séance du 17 mars a été consacrée par M. Wescher à la lecture d'une notice relative aux manuscrits grecs réduits en cendres par les bons officiers des Badois. Ces manuscrits, au nombre d'en-

(1) Gazette de France, 1645, p. 726.

viron cinquante, presque tous assez précieux, n'étaient pas fort anciens. La plupart d'entre eux sortaient de l'officine d'Andreso Darvarios, grec d'Epidaure, qui tout à la fin du quinzième siècle vint s'établir en Alsace et y fonda une école de copistes grecs excellents. Les originaux qu'il avait à sa disposition et dont la majeure partie est aujourd'hui perdue, étaient de fort bonnes éditions; ses copies, d'une écriture nette et soignée, sont généralement exactes et consciencieuses.

Les manuscrits de Strasbourg renfermaient surtout des textes d'auteurs peu connus et moins étudiés que les textes classiques. Ils étaient riches en extraits des grands recueils de cosmographes, musiciens, tacticiens, ingénieurs de l'antiquité. Le plus important d'entre eux côté C. 3, 6, contenait les *Pneumatiques* et les *Bélopoïka* d'Héron, d'Alexandrie, ainsi que le *Peri Dioptrât* du même savant et sa *Chiroballistia*, un traité d'Athénée sur les machines de guerre et un autre de Biton sur la construction des machines de guerre et des catapultes, les *Catoptriques d'Eulide*, etc., en tout dix traités des plus importants, suivis de onze feuillets couverts de figures, dont les unes se rapportent aux Catoptriques d'Eulide, les autres aux œuvres de Héron. Ce manuscrit avait été signalé par Schweighœuser à Paul Louis Courier qui, après l'avoir examiné, s'était résolu à commencer une nouvelle édition des *Mathématiciens grecs*. Il fut étudié, il y a quelque vingt ans, par M. Haase de Breslau, dont les travaux sont malheureusement restés inédits, et plus récemment par M. Rueil, qui se propose de publier bientôt ses observations.

Les autres manuscrits renfermaient, l'un composé de 171 feuillets en papier (officine de Darvarios), les *éléments de musique* d'Aristoxène, l'*Introduction à la musique* d'Alypius, et les *Commentaires* de Porphyre sur les *Harmoniques* de Ptolémée; l'autre, l'*Euchiridion* d'Epictète et le *Commentaire* de Simplicius, si rarement réunis, le *Traité d'Anthemius de Tralles Sur les machines extraordinaires* et la *Mécanique* de Pappus; un troisième, la *Cosmographie* d'Autolycus, et quelques autres fragments du même genre. La *Tactique* de Béton, la *Naumachie* d'un anonyme, et celle de l'empereur Léon, le *Traité de la Sphère* d'Autolycus, et la *Tactique* d'Élien figuraient également parmi les livres détruits.

La perte de toutes ces copies est d'autant plus grave que les matières dont elles traitaient sont encore peu connues des modernes. L'art de l'ingénieur et du tacticien, les théories musicales de l'antiquité sont encore presque entièrement ignorés de nous, et le texte des écrivains qui ont écrit sur ces sujets est semé de mots techniques dont nous ignorons souvent le sens exact et ne pouvons fixer la forme réelle que par la comparaison minutieuse d'un grand nombre de manuscrits.

Ces manuscrits et ceux des *Chroniques* de Constantin Menassé, et ceux de l'*Histoire Byzantine*, de Nicolas Chalcondyle, qui allait depuis l'origine des Turcs (1297) jusqu'à la mort de Mahomet II (1462), et bien d'autres encore peu explorés jusqu'à présent, sont à jamais perdus pour la science. Sans doute, la loi de la guerre doit être inexorable et ses nécessités excusent bien des choses; nous doutons pourtant qu'elles puissent excuser la destruction faite, en toute connaissance des lieux, par les artilleurs badois. Ainsi que l'a dit M. Wescher en terminant sa lecture, "l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg est un crime dont la monarchie prussienne reste responsable devant l'histoire.

.

On écrit de Sédan que depuis huit jours, la commission chargée par le gouvernement belge d'assainir le champ de bataille de Sédan, opère la crémation dans les environs de cette ville. Elle emploie un moyen très simple pour détruire les miasmes délétères qui étaient à redouter au moment des grandes chaleurs. Voici ce moyen: on fait ouvrir les fosses et l'on met les cadavres à nu, sans toutefois les déranger; puis on fait verser, selon la quantité des cadavres amoncelés, du goudron de houille, de façon à les recouvrir d'une couche très épaisse de ce liquide. Une fois le goudron infiltré partout, on fait arroser les cadavres à l'huile de

pétrole, puis on y met le feu et l'on active les flammes à l'aide de bois de mélèze. Le feu s'étend ainsi partout et pénètre même jusqu'au fond des fosses. Après trois heures de combustion, il ne reste que des os tout à fait réduits.

Pendant tout le temps de l'opération, les commissaires font des dégagements de chlore en masse, et les ouvriers avouent qu'ils ne sentent pas la moindre odeur cadavérique. Après la calcination des cadavres, il s'est formé, paraît-il, au-dessus des fosses, une couche solide de braise, qui, à elle seule, est capable d'empêcher les exhalaisons. Malgré cela les délégués belges, d'accord en tout avec le conseil d'hygiène de Sédan, font semer du chlorure de chaux sec dans les fosses et les font recouvrir de terre et de chaux vive, de façon à former de bons tumulus.

Il paraît que, d'après les rapports de ces messieurs, à l'exception des enterrements faits sous la surveillance des autorités françaises, les enfouissements sont détestables. C'est ainsi que des fosses renfermant 160 cadavres d'hommes n'étaient recouvertes que de dix centimètres de terre.

.

Une dépêche du câble en date d'hier annonce que le feu du Mont-Valérien a été continué pendant toute la journée de mardi et que les bombes de ce fort ont détruit l'Arc de Triomphe et démoli plusieurs maisons environnantes. Cette nouvelle est confirmée par une dépêche du correspondant du *News* à Versailles. Espérons, toutefois, que la destruction n'a été que partielle et que ce beau monument pourra encore être conservé à notre malheureuse capitale. Quoi qu'il en soit, il n'est pas sans intérêt de rappeler l'histoire du monument et de décrire ses richesses sculpturales.

L'arc de triomphe de l'Etoile était un des monuments les plus remarquables et les plus populaires de Paris. Victor Hugo, dans une ode admirable, hélas! lui a promis qu'il partagerait, avec Notre-Dame et la Colonne Vendôme, le privilège d'éternité:

"Quand des toits, des clochers, des ruches tortueuses,
Des porches, des frontons, des dômes pleins d'orgueil
Qui faisaient cette ville, aux voix tumultueuses,
Touffue, inextricable et fourmillante à l'œil,

Il ne restera plus dans l'immense campagne
Pour toute pyramide et pour tout Pantheon,
Que deux tours de granit, faites par Charlemagne
Et qu'un pilier d'airain fait par Napoléon,

Toi! tu complèteras le triangle sublime!...."

L'arc de triomphe de l'Etoile fut élevé par ordre de l'empereur à la gloire de la grande armée. Le décret porte la date du 18 février 1806.

Dès le mois de mai de cette même année, on avait commencé les fouilles et les fondations. La première pierre fut posée le 15 Août 1806. Elle porte pour inscription: "L'an 1806, le quinzième d'août, jour de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté Napoléon le Grand, cette pierre est la première qui a été posée. Le ministre de l'intérieur, M. de Champagny."

L'inauguration solennelle eut lieu le 29 juillet 1836

Voici les dimensions de cet arc colossal, le plus grand qui soit au monde: hauteur, 49 m. 483 mil. (152 pieds); largeur, 44 m. 820 mil. (137 pieds); épaisseur, 22 m. 210 mil. (68 pieds); le grand arc a 29 m. 420 mil. (90 pieds) de hauteur sur 14 m. 620 mil. (45 pieds) de largeur; les petits arcs, 18 m. 680 mil. (57 pieds) sur 8 m. 440 mil. (25 pieds) de profondeur au-dessus du sol, sur 54 m. 560 mil. (168 pieds) de longueur et 27 m. 280 mil. (84 pieds) de largeur.

Les sommes consacrées à l'érection du monument s'élèvent à 9,651,115 fr. 62 c. Ces 62 centimes sont adorables—qui se répartissent ainsi:

Sous l'Empire.....	3,200,713 fr. 46 c.
Sous la Restauration.....	3,000,778 68
Sous le règne de Louis-Philippe.....	3,449,623 28

Total..... 9,651,185 fr. 62 c.

Chacun des massifs de l'Arc présente extérieurement un groupe sculptural de grande dimension (11 m. 70 c. de haut, et pour les figures : 5 m. 85 c. de proportion.)

Celui de droite, sur la face qui regarde les Tuileries (massif de l'est), représente le *Départ* (1792). Il est dû au ciseau de Rude.

Le Génie de la guerre pousse le cri d'alarme et montre l'ennemi de son épée.

Quoi ! ces cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !

.....
Aux armes citoyens ! Formez vos bataillons !...
Marchons ! marchons !
Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

La figure principale, au centre du groupe, représente un chef agitant son casque pour appeler les citoyens. Un jeune homme se tient serré contre lui ; il ne le quittera pas. A droite, un homme déjà sur le retour a tiré l'épée ; il jette son manteau et se met en marche. Derrière lui un vieillard, trop âgé pour combattre, donne des conseils au chef, qui ne l'entend plus. A gauche, un guerrier assis tend son arc ; derrière celui-ci, un combattant revêtu de la cotte de mailles sonne de la trompette ; derrière encore et plus près du centre, on aperçoit la tête d'un jeune cavalier domptant son cheval. Le drapeau national flotte par là-dessus.

Ce groupe, un chef-d'œuvre, respire la vie, le mouvement, l'entrain, l'impétuosité, l'irrésistible furie des combattants de 92. " O soldats de l'an II ! ô guerres, épopées !..." Ces hommes vont se battre pour la défense de leur territoire : ce marbre le dit clairement, et clairement il dit encore que rien ne résistera à ce torrent d'enthousiasme :

" La tristesse et la peur leur étaient inconnues :
Ils eussent, sans nul doute escaladé les nues,
Si ces audacieux,
En retournant les yeux, dans leur course olympique,
Avaient vu derrière eux la grande République
Montrant du doigt les cieux ! "

Le groupe de gauche, sur la même face (massif du sud), composé et exécuté par Cortot, représente le *Triomphe* (1810). L'empereur, debout, occupe le centre ; il est couronné par la Victoire qui se tient à sa droite ; à sa gauche, l'Histoire écrit les hauts faits qu'une Renommée, planant dans les airs, publie dans sa trompette. Les villes vaincues viennent se soumettre. Un prisonnier est dans les fers.

Sur la face qui regarde le pont de Neuilly, le groupe de droite (massif de l'ouest) représente la *Résistance* (1814). Il est dû au ciseau de M. Etex.

Un jeune soldat défend son pays envahi par l'ennemi : d'un côté, son père blessé, embrasse ses genoux ; sa femme veut l'arrêter ; elle tient dans ses bras son enfant qu'on vient de tuer. Derrière, un cavalier blessé à mort tombe de cheval : au-dessus, un génie symbolique de la résistance pousse le jeune homme au combat désespéré.

Enfin le groupe de gauche sur la même face (massif du nord), également dû à M. Etex, représente la *Paix* (1815). Un guerrier remet le glaive au fourreau : à gauche, une heureuse mère, entourée de ses deux enfants ; à droite, un homme occupé à un soc de charrue dans les blés ; derrière, un soldat de retour dans ses foyers dompte un taureau qu'il veut remettre à la charrue : le taureau est colossal, trop colossal peut-être. Au dessus plane Minerve, protectrice de l'ordre, symbole de la paix.

L'émotion dont aucune âme, si froide soit-elle, ne peut se défendre devant le groupe de Rude fait du tort aux trois autres, mais ne doit pas nous rendre injustes et nous fermer les yeux sur leurs réelles beautés.

Entre l'imposte du grand arc et l'entablement sont placés deux bas-reliefs sur chacune des grandes faces, et une autre sur chacune des faces latérales.

Sur la face qui regarde les Tuileries, le bas-relief de droite

(au-dessus du *Départ*) représente les *Funérailles de Marceau* tué à Hoshsteinball le 19 septembre 1796. Il est de Lemaire.

Celui de gauche, sur la même face, (au-dessus du *Triomphe*), représente la *Bataille d'Aboukir* (24 juillet 1799). Il est de Seurre.

Celui de droite, sur la face qui regarde Neuilly, est de M. Feuchère ; il représente le *Passage du pont d'Arcole* (5 novembre 1796.) Celui de gauche, sur la même face, par M. Chaponnière, représente la *Prise d'Alexandrie* (2 juillet 1798). On y distingue parfaitement Kléber blessé et un soldat en train de déchirer sa cartouche.

Le bas-relief de la face latérale de droite, par M. Gechter, représente la *Bataille d'Austerlitz* (2 décembre 1805). L'épisode de l'étang de Scholnitz s'y voit très nettement. Le général qui tient un fusil est le général Friant.

Le bas-relief de la face latérale de gauche, par M. Marochetti, représente la *Bataille de Jemmapes* (6 novembre 1792). Dumouriez est là, suivi de son état-major, dans lequel on remarque naturellement le duc de Chartres. A gauche, c'est le colonel Thévenot, qui s'élançait pour attaquer le flanc droit de l'ennemi, à droite, un officier autrichien est fait prisonnier.

Les *Renommées* que l'on aperçoit dans les quatre tympans des deux grands arcs sont de Pradier.

Dans la frise du grand entablement court, tout le tour du monument, un bas-relief représentant, sur la face de Paris et la moitié des faces latérales, le *Départ des Armées* ; sur la face du pont de Neuilly et l'autre moitié des faces latérales : le *Retour des Armées*.

Le travail de la frise complète fut divisé en six parties et confié à six artistes.

M. Brun fit le milieu de la face du côté de Paris ; M. Laitié fit la partie de droite du *Départ des Armées* ; M. Jacquot celle de gauche.

La partie centrale du *Retour des armées* échet à M. Caillouette ; la partie de droite à M. Seurre aîné ; la partie de gauche à M. Rude.

Dans la hauteur de l'attique on remarque trente boucliers portant chacun un nom de victoire. Quinze de ces victoires appartiennent à la période républicaine, de *Valmy* à *Hohenlinden* ; quinze appartiennent à l'ère impériale, d'*Ulm* à *Ligny*. Pas de jaloux !

Décoration intérieure : Sous la grande voûte, les tympans des petits arcs représentent l'*Artillerie* et la *Marine*. L'*Artillerie* par M. de Bay ; la *Marine*, par M. Seurre jeune.

Dans la décoration extérieure, trente victoires seulement avaient pu trouver place. On comprend que le patriotisme de notre nation ne se fût pas contenté d'un nombre aussi restreint. Que devenait ce cliché célèbre : *La France victorieuse dans CENT combats...* ? En puisant dans les fastes militaires du commencement du siècle, on a rassemblé — le choix seul offrait quelque embarras — quatre-vingt-seize batailles, combats ou sièges mémorables, bien que d'importance moindre, dont les noms servent à orner l'intérieur de la grande et de la petite voûte. Pour le classement on a divisé la nomenclature en quatre parties, correspondant aux théâtres de guerre du Nord, de l'Est, du Sud et de l'Ouest. Et là encore, nous retrouvons l'impartialité qui a présidé au choix des trente victoires de la décoration extérieure : sur les quatre-vingt-seize victoires de la voûte, quarante-huit appartiennent à la période républicaine.

Après nos victoires, il fallait rappeler les noms de ceux qui ont contribué à les remporter.

Trois cent quatre-vingt-quatre noms de généraux en chef et maréchaux, de lieutenants-généraux, de généraux de division, etc., sont inscrits sous les voûtes. Dans le nombre, on remarque quelques généraux de brigade ou colonels pris parmi ceux qui ont péri sur le champ de bataille.

Depuis l'inauguration, quelques noms omis d'abord ont été ajoutés, celui entre autres du général Joseph-Léopold-Sigisbert, comte Hugo, père du poète, dont on a rappelé à ce sujet les éloquentes réclamations.

Au-dessous des noms de ces soldats vaillants, sont inscrits ceux des armées que la France a entretenues sur tous les théâtres de guerre. Au-dessus, quatre bas-reliefs représentant, par des ornements et des figures allégoriques, les attributs des victoires du Nord, de l'Est, du Sud et de l'Ouest : *Nord*, par Bosio neveu ; *Est*, par Valcher ; *Sud*, par Gérard, *Ouest*, par Elpercieux.

L'Arc de Triomphe avait déjà vu passer à ses pieds bien des cortèges de toute sorte :

Le 1er avril 1810, quand Marie-Louise fit son entrée à Paris, le monument s'élevait à peine au dessus de terre ; on l'improvisa en quelques heures par le moyen de charpentes et de toiles peintes, de façon à montrer à l'impératrice nouvelle ce qu'il serait une fois achevé.

En 1824, nouvelle fête : c'est le duc d'Angoulême qui revient du fond de l'Espagne, à la tête de ses troupes.

Le 4 juin 1837, c'est l'arrivée à Paris de la princesse Hélène.

Le 15 décembre 1840, c'est le retour des cendres de Napoléon.

Le 3 août 1842, les funérailles du duc d'Orléans...

Le 20 avril 1848, le gouvernement provisoire de la République fit, au pied de l'arc de l'Etoile, la distribution des drapeaux à la garde nationale et à l'armée.

Plus tard, le retour des armées de Crimée et d'Italie.

Plus près de nous, hélas ! le défilé de 30,000 Prussiens victorieux.

L'arc de triomphe de l'Etoile était un monument avant tout national. S'il rappelait la guerre de conquête, il rappelait aussi la guerre d'émancipation, et, tout bien pesé, c'est l'idée de Patrie qui dominait et se dégageait rayonnante. Grâce au génie de Rude, ce que l'on voyait surtout sur cette porte qu'un décret impérial a fondée, c'était l'image d'une nation héroïque soulevée pour son indépendance !... (*Extraits du Courrier des Etats-Unis.*)

* * *

Nous détachons le passage suivant du compte-rendu de la séance tenue à Paris le 12 avril par la Commission des barricades :

La Commission décide que la conservation des tuyaux de gaz et de l'eau sera assurée jusqu'au moment de l'attaque, aussi bien que celle des égouts, qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir pour les miner.

La Commission arrête ainsi qu'il suit l'emploi des égouts pour les mines.

Elle répudie absolument, comme trop lente, toute construction et fouille de galerie de mine, mais elle admet que les fourneaux de mine seront faits au fond et sur le côté des égouts, et arrête ainsi qu'il suit leur position et leur charge.

Premier fourneau à 20 mètres en avant du fossé, charge, 40 kilog. de poudre.

Second fourneau à 12 mètres plus loin, charge, 100 kilog.

Troisième fourneau à 12 mètres plus loin que le second, charge 100 kilog.

Et ainsi de suite si les circonstances le permettent toujours avec la charge de 100 kilog. Chaque fourneau devra être amorcé séparément.

Certes, le jour où l'armée entrera dans Paris, la cause de l'ordre sera bien près d'être gagnée, et une lutte, si longue qu'elle soit, ne servira qu'à augmenter le nombre des victimes.

N'importe, plutôt que de se rendre, les énergumènes de la Commune déclarent qu'ils sont décidés à faire sauter Paris.

Et ils le feront.....si on les laisse faire.

AVIS OFFICIELS



Ministère de l'Instruction Publique.

NOMINATIONS.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le Lieutenant-Gouverneur, par Ordre en Conseil en date du 15 du courant, a bien voulu nommer les Messieurs suivants, membres du Conseil de l'Instruction Publique, savoir :

Pour la partie catholique du dit Conseil : le Rév. M. Bernard McGauran, en remplacement de l'Hon. Thomas Ryan qui a donné sa démission.

Pour la partie protestante : l'Hon. George Irvine en remplacement de Sir Alexander Tillock Galt, K. C. M. G. qui a aussi donné sa démission.

BUREAUX DES EXAMINATEURS.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 15 courant, nommer les messieurs suivants, membres du Bureau d'Examineurs catholiques de Montréal, savoir :

Le Rév. M. Daniel Lefebvre en remplacement du Très-Révérend M. A. Truteau démissionnaire.

M. Urgel E. Archambault, en remplacement de M. P. Garnot, décédé.

Et le Rév. M. James Hogan.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE RICHMOND.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 15 courant, nommer le Rév. James McCaul, membre du Bureau des Examineurs Protestants de Richmond, en remplacement de Thomas McKay, Ecr., qui a quitté définitivement la Province.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 22 avril dernier, faire les nominations suivantes de Commissaires d'Écoles pour les municipalités ci-après désignées :

Comté de Chambly.—M. Guillaume Larocque, en remplacement de M. A. L. Fréchette.

Comté d'Ottawa : Maniwaki.—MM. Charles Loque, James Macaulay, Elzéar Boutin, Richard Hardgrove et le Rév. Père Régis Délage, O. M. I.

Comté d'Ottawa : Wright and Northfield.—MM. Joshua Ellard, William McComber, Napoléon Roy, Bruno St. Martin et Stephens Downey.

Comté de Pontiac : Portage du Fort.—M. James William Egret, en remplacement de M. George Purvis.

Et par Ordre en Conseil en date du 5 du courant.

Comté de Berthier : St. Damien (Municipalité Nouvelle).—MM. Napoléon Bolduc, Fabien Forest, Isidore Bruno, Joseph Champagne et Henri Michaud.

Labrador : Mission de Notre-Dame de Natashquan (Municipalité Nouvelle).—Le Rév. Louis Arpin, MM. Paul Vigneau, Paul Landry, Auguste Chavary et Jules Gaudet.

ÉRECTIONS ET ANNEXION DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par ordre en Conseil en date du 5 de ce mois, faire les érections et annexion de Municipalités Scolaires ci-après énumérées, savoir :

1o. Ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Notre-Dame des Anges de Stanbridge," dans le Comté de Missisquoi, le territoire comprenant tous les lots, depuis le lot numéro quinze inclusivement, jusqu'au lot numéro vingt-huit, aussi inclusivement, dans les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième rangs du Canton de Stanbridge ; tous les lots depuis le lot numéro dix-sept inclusivement, dans les huitième et neuvième rangs, et depuis le lot numéro onze inclusivement, dans le dixième et le onzième rangs du dit canton de Stanbridge jusqu'à la ligne qui sépare le dit canton de Stanbridge de la paroisse de

St. Alexandre. De plus la municipalité du *Ouest*, communément appelé le *Ridge* et qui se trouve être la septième et douzième concession de la Seigneurie qui touche à Stanbridge, à l'ouest, devra former partie de la municipalité scolaire de Notre-Dame des Anges de Stanbridge, la dite municipalité appartenant aujourd'hui à Stanbridge pour les fins scolaires et à Notre-Dame des Anges de Stanbridge pour les fins religieuses.

20. Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de *St. Damien de Stanbridge*, dans le Comté de Missisquoi, le territoire comprenant tous les lots depuis le lot numéro premier inclusivement, jusqu'au lot numéro quatorze aussi inclusivement, dans les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième rangs du canton de Stanbridge; tous les lots depuis le lot numéro premier, inclusivement, jusqu'au lot numéro seize aussi inclusivement, dans les huitième et neuvième rangs; et depuis le numéro premier inclusivement, jusqu'au lot numéro dix, aussi inclusivement, dans les dixième, onzième et douzième rangs du dit canton de Stanbridge.

30. Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de *Notre-Dame de Natashquan*, dans le Labrador, le territoire borné, d'un côté, au sud-ouest, par le grand Natashquan, et de l'autre, au nord-ouest, par le petit Natashquan, comprenant entre eux tout le littoral, sur une étendue d'environ quatre milles.

40. Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de *St. Damien*, dans le Comté de Berthier, la paroisse de St. Damien dans le dit Comté, avec les mêmes limites qui ont été assignées à celle-ci pour fins civiles, par proclamation en date du six septembre mil huit cent soixante-dix.

50. Annexer à la Municipalité scolaire d'Aylmer, dans le Comté d'Ottawa, cette partie du territoire du canton de Hull, sur la Rivière Ottawa, commençant à un point connu comme ligne de division entre les lots numéros seize et dix-sept, de là se dirigeant vers le nord, le long de la dite ligne de division entre les lots numéros seize et dix-sept jusqu'au bout de la troisième concession; puis vers l'ouest, entre la troisième et la quatrième concession, jusqu'à son point de jonction avec la municipalité du village d'Aylmer, à la ligne de division des lots numéros vingt et vingt-et-un, la dite ligne de division se trouvant entre la Corporation du village d'Aylmer et la municipalité du Township de Hull.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

ÉCOLE NORMALE LAVAL.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, (F et A) :—Mlles. Marie Mathilda Beaulieu et Malvina Lafrance.

BUREAU PROTESTANT DE MONTRÉAL.

ACADÉMIE, 2^e Classe, (A) :—M. Duncan, B. McTavish.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe, (A) :—M. William Smith.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^e Classe, (A) M. Lucius H. Bessell, Mlles. Agnès Adams, Sarah Lewis, Annie McLeod, Adélaïde Pease et Kate Williamson. 7 Février 1871.

ACADÉMIE, 2^e Classe :—M. James McGregor.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe :—M. David Miller, Mlles. Mary McOuat, Jane Muir, Sarah Van Vliet.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^e Classe :—M. William G. Hawley. Mlles. Nancy H. Brown, Bella Bruce, Mary Maud Alta Canfield, Mary E. Derick, Ida Mary Featherston, Sarah E. Foster, Jamesina Graham, Annie Grant, Christina McCallum, Elizabeth McClintock, Catherine McLean, Margerie A. McMartin, Adélaïde Pease, Sarah Stocks.

2 Mai 1871.

F. A. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DE STANSTEAD.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe, (A) :—Mlles. Helen E. Oliver, Clara D. Geer, Prudence E. Gilkerson, Louisa M. Corey, Loella M. Achiller, Emily M. Cooper, Maria Quinn, Alice F. Parker, Ella Parsons, Fannie E. Hool, Sarah F. Humphrey, Abbie E. Whitcomb, Abbie G. Howe et Eva Tuck.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^e Classe, (A) :—Mlles. Amelia Rexford et Ella Frances Flanders.

4 Mai 1871.

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

BUREAU D'OTTAWA.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe, (F) :—M. Jean Gatignol.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^e Classe (F) :—Mlle. Antoinette Landréau.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe, (A) :—M. William Grant, Mlles. Kate Boyd et Sarah Ann Hews.

2 Mai 1871.

J. R. WOODS,
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe :—MM. William L. Cook, John A. Knowlton, Mlles. Maria N. Bower, Cardace E. Beach, Sarah A. Cook, Ellen Carty, Deborah A. Gilbert, Ellen J. Gardner, Emma Hayes, Armina E. Knowlton, Elizabeth Leggat, Jennie Mitchell, Ettie D. Phelss, Jane Robinson, Sybil Reynolds, Emery D. Stanton, Fannie A. Stevens.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^e Classe :—Mlles. Amanda Armstrong, Julia Corey, Florence A. Carr, Dora H. Embury, Alice A. Grimes, Julia A. Harvey, Dora Henick, Viola Jones, Fidelia Kennedy, Mary A. Niblock, Ella K. Scott, Ida E. Wheeler.

2 Mai 1871.

WM. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DE KAMOURASKA.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe :—Mlles. Séverine Bélanger, Mélanie Bouchard, Georgina Caron, Alphonsine Dumont, Marie Dumont, Céline Jean, Dina Lavioie, Georgina LeBel, Delina Saucier.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^e Classe :—Mlles. Alphonsine Beaulieu, Hortense Caron, Hermine Hudon, Clémentine Levêque, Léopoldine Pelletier.

2 Mai 1871.

P. DUMAIS,
Secrétaire.

BUREAU DE SHERBROOKE.

ACADÉMIE, 1^{ère} Classe, (A) :—Mlle. Eliza P. Perkins.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe, M. William Ewing; Mlles. Elizabeth Beattie, Margaret Hepburn, Elizabeth Laberle, Lucie Laroche.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^e Classe :—MM. Stephen A. Hunting, George Skinner, Mlles. Hatie Alger, Charlotte A. Hunting, Charlotte Moe, Kate McCafferty et Edith A. Loomis.

2 Mai 1871.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE RICHMOND.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe, (F) :—Mlles. Marie-Adelina Bouthillette, Elmina Cantin, Eléonore Fortier, Hélène Lacharité, Anastasia Long; (A) Elmire Manseau et Elizabeth McDonnell. (A)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^e Classe, (F) :—Mlles. Exilia Bouthillette, Marie Bélanger, Mary Ann Brady; (A) :—Emma Champoux, Elmina Cantin, (A) Exilia Houle, Rose de Lima Laurendeau, Mary Ann McNamara, (A) Eliza D. Sinnott. (A)

2 Mai 1871.

F. A. BRIEN,
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE QUÉBEC.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe, (A) M. David H. Harrower, Mlles. Wilhelmina Armstrong, Elizabeth Kerr, Catherine McKillop, Elizabeth L. Thompson.

Novembre 1870.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe, (A) :—Mlles. Jane Cole, Mary Kinghorn Margery Mary McGillivray, Eléonora Scott Melouin, Elizabeth Wilkin.

7 Février 1870.

D. WILKIE,
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE RICHMOND.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1^{ère} Classe :—M. Robert J. Parker. Mlles. Mary Bernard, Fanny Bernard, Matilda Driver, Elizabeth R. Millar, Elvira M. Moore, Renby E. Philbrick, Isabella S. Stuart, Joseph M. Willey, Mary A. Webb.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2^e Classe :—Mlles. Hannah Armatage, Cordelia Andrews, Marion E. Ewing, Christiana E. Frost, Janet Goodfellowe, Isabella Irwin, Eliza R. M. Tisdale.

2 Mai 1871.

C. F. CLEVELAND,
Secrétaire.

INSTITUTEUR DISPONIBLE.

Un instituteur marié et diplômé pour enseigner l'anglais et le français, et qui a déjà enseigné pendant 30 ans avec beaucoup de succès, désire se placer dans une école vacante. Il peut produire de bons certificats. S'adresser à William F. Kennedy, Masham, LaPesche, Comté d'Ottawa, P. Q.

PROFESSEUR DEMANDÉ.

On a besoin, à l'Académie de Roxton, d'un professeur diplômé pour l'enseignement du Français et de l'Anglais. Un homme marié, de 40 ans ou plus, sera seul accepté. Un traitement de \$400, et un logement convenable sont accordés. De bonnes recommandations sont exigées.

A. O. T. BEAUCHEMIN.
Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUEBEC, PROVINCE DE QUEBEC, MAI, 1871.

Visites de l'Archevêque de Québec aux Maisons d'Education de Montréal.

Hier matin, à 8 heures, Sa Grâce l'Archevêque de Québec s'est rendu en visite à l'Ecole Normale Jacques-Cartier. Cette institution ne pouvait manquer d'obtenir cette faveur d'un prince de l'Eglise qui fut toute sa vie dévoué à la jeunesse, et qui lui garde toujours un amour profond.

Sa Grâce a été reçue par M. le Principal, plusieurs prêtres du Séminaire, et du clergé de la ville, quelques citoyens distingués, entr'autres MM. Cherrier, de Bellefeuille, Archambault, etc., et les professeurs de l'Ecole Normale.

Après quelques moments de conversation, Monseigneur s'est rendu dans la grande salle qu'on avait ornée d'écussons et de drapeaux pour la circonstance. Au-dessus du trône on remarquait une statue de Pie IX, et l'écusson doré de l'illustre maison de Montmorency Laval. Un hymne bien chanté par le chœur des élèves, accueillit Sa Grâce, à laquelle M. L'abbé Verreau présenta une adresse au nom de l'institution dont il est l'éminent directeur.

Voici les adresses :

A Sa Grâce Monseigneur Alexandre Taschereau, Archevêque de Québec.

Permettez qu'en ma qualité de directeur de cette maison, je remercie Votre Grâce de l'honneur insigne qu'elle veut bien nous faire en ce moment. Mais j'avoue ingénument que je m'attendais à cette faveur de votre part.

Membre actif du Conseil de l'Instruction Publique, vous ne pouviez manquer de vous intéresser aux Ecoles Normales. Métropolitain de la Province Ecclésiastique de Québec, vous étendez avec vos vénérables frères, Nos Seigneurs les Evêques, votre sollicitude pastorale sur toutes les Ecoles, les plus humbles, comme les plus savantes.

Mais, Monseigneur, il y a encore d'autres titres que nous aimons à saluer dans votre Grâce. Archevêque de Québec, vous êtes en même temps visiteur de la première, je dois dire, de la seule université catholique existante sur cet immense territoire qui forme presque toute l'Amérique Septentrionale. Tous ceux qui s'occupent de l'enseignement catholique doivent former des vœux pour que le concours de tous les cœurs et de toutes les intelligences donne à l'Université Laval la légitime influence qu'elle doit exercer sur la science et sur la religion.

Monseigneur, si je n'étais en présence de Votre Grâce, je dirais que vous avez été une des lumières de cette Université. Mais vous me permettez au moins de rappeler le temps où votre vigilance de pasteur n'avait pas à franchir l'enceinte du séminaire de Québec ; ce temps plus heureux encore où vous distribuiez l'enseignement à quelques élèves réunis autour de vous.

La houlette alors était moins lourde que maintenant. Elle était douce, je m'en souviens.

Monseigneur, aujourd'hui que l'obéissance vous a arraché à ces douces affections, que l'obéissance vous revêt à nos yeux d'une nouvelle splendeur, soyez persuadé que nous formons des vœux pour que le Bon Dieu vous rende légers tant de fardeaux. J'ajouterai que ces vœux s'uniront à ceux que nous formons tous les jours pour notre bien aimé pasteur, Monseigneur l'Evêque de Montréal. Tous, élèves et maîtres, fidèles et prêtres, nous ressentons les effets de sa paternelle bonté. L'Ecole Normale Jacques-Cartier lui doit beaucoup de reconnaissance.

Daignez, Monseigneur, encore une fois agréer l'expression sincère de notre dévouement pour Votre Grâce, pour Mgr. de Montréal, pour l'auguste personne de Pie IX, que vous nous représentez en ce jour, pour la Sainte Eglise Catholique.

LE PRINCIPAL ET LES PROFESSEURS
de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

A Sa Grâce Monseigneur Elzéar Alexandre Taschereau, Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Permettez aux élèves de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, d'exprimer les sentiments qu'ils éprouvent en ce moment. Pénétrés de respect pour l'Archevêque de la Province de Québec, pour le représentant du Saint-Siège, nous voyons avec un légitime orgueil Votre Grâce descendre jusqu'à nous. Mais en même temps, nous éprouvons une satisfaction plus douce encore. Nous nous rappelons avoir vu Votre Grâce, il y a trois ans à peine, s'arrêter quelques instants dans cette école, avec la nombreuse communauté du Séminaire de Québec. Nous avons aimé en les connaissant ceux que nous nous plaçons à appeler nos frères, et nous espérons que les doux liens qui se sont formés entre les deux établissements ne s'affaibliront pas. Sans doute, Monseigneur une grande distance sépare aujourd'hui Votre Grâce de la jeunesse des écoles, mais celle-ci n'en est toujours pas moins une portion chérie de son troupeau.

Nous supplions donc Votre Grâce de ne pas nous oublier dans ses prières, et de nous bénir tous afin que nous puissions nous acquitter dignement de nos humbles mais importantes fonctions de maîtres d'écoles.

UN ELÈVE
de l'Ecole Jacques-Cartier.

Mgr. l'Archevêque fit à ces deux adresses une réponse très-heureuse. Sa Grâce a protesté hautement d'abord que la nouvelle position à laquelle la Providence l'avait appelée, ne la séparait point de la jeunesse, à laquelle elle avait espéré dévouer toute sa vie, et qu'Elle continuait toujours à porter dans son cœur. Puis, Monseigneur a rappelé aux élèves et maîtres la dignité et l'importance de leur mission dans la société, et leur a conseillé comme un excellent moyen de réussir dans leurs fonctions et de faire trouver leur joug aimable, la justice impartiale envers tous leurs élèves, et la bonne humeur. En donnant cet excellent conseil, Sa Grâce ne pensait sans doute qu'aux instituteurs, mais il faut avouer qu'il pourrait être utile à n'importe quelle fonction dans la société, même au journalisme.

M. Cherrier ne manqua pas de trouver ensuite des paroles aimables et spirituelles à l'adresse de Monseigneur et de M. le Principal, qui le lui rendirent avec non moins de droit et d'apropos.

Cette fête trop courte s'est terminée par la demande d'un "très-grand" congé, qui fut accordé d'une manière toute paternelle qui en double le prix.

Sa Grâce alors a daigné bénir la communauté et toutes les personnes présentes, et s'est retirée au chant d'un hymne de circonstance. Quelques minutes après, Monseigneur Taschereau, l'homme du devoir par excellence, s'est rendu au séminaire pour continuer ses importants travaux.

Revue Mensuelle.

Quand nous terminions notre dernière chronique, les troupes du gouvernement français étaient aux portes de Paris, et au moment où nous écrivions ces lignes elles y sont encore, quoi qu'un mois se soit écoulé et que plusieurs combats meurtriers aient été livrés. Cependant la journée décisive n'est pas loin, car on a déjà annoncé que les troupes de Versailles s'étaient emparées des forts d'Issy et de Vanvres, et on attend de jour en jour l'attaque générale. Ce n'est qu'à regret et le cœur plein de tristesse que nous avons suivi la marche des événements dans cette guerre fratricide; cependant, nous allons essayer de rappeler les principaux faits, car ils sont de nature à servir de leçon à tous les peuples.

A venir jusqu'à la capture des forts, les deux engagements les plus considérables ont été ceux de Neuilly et ceux d'Asnières. La position d'Asnières est importante en ce qu'elle permet aux assiégeants d'avancer de beaucoup leurs batteries. Le Château Bécon, à Asnières, était d'ailleurs un des postes les plus forts des insurgés; il a été complètement démoli par les obus, et les troupes qui y étaient établies ont été cernées et faites prisonnières. Neuilly doit être actuellement en ruines, car les combats dans cette direction ont été journaliers. Le 2 mai les défenseurs de la Commune voulurent prendre l'offensive simultanément à Neuilly, Asnières, Bagneux et Villejuif, mais ils s'aventurèrent trop loin des remparts de Paris et furent presque entourés par les troupes de Versailles et ne purent se replier qu'en essayant de grandes pertes. Le lendemain de cette sortie, les forces gouvernementales capturèrent encore huit cents prisonniers, entre les forts de Vanvres et d'Issy. Le 9 mai, le fort d'Issy, presque entièrement démoli par les batteries de Meudon, de Châtillon et de Breteuil, a été évacué par les communistes, tandis que le fort de Vanvres était réduit au silence. Indépendamment des batteries de Courbevoie et de Châtillon, les troupes du gouvernement ont réussi à élever une formidable batterie de 100 canons, à Montretout, d'où ils bombardent très-efficacement les remparts de Paris et les quartiers d'Auteuil et du Point-du-Jour. Des corps considérables de troupes nationales sont massés dans le Bois de Boulogne et à Neuilly, faisant prévoir une attaque en force dans la direction du quartier des Champs-Élysées.

Plusieurs attaques simultanées seront d'ailleurs faites, et on ne manquera pas de ne s'avancer qu'avec la plus grande prudence, car l'on sait que Paris est miné, et cela par décret de la Commune qui a déclaré qu'elle ferait plutôt sauter Paris que de se rendre. Et certes, on peut bien douter que les tristes membres de cette triste assemblée mettent leur projet à exécution, car dans cette complète destruction, il y aurait au moins une apparence de courage, attendu qu'ils sauteraient eux-mêmes, tandis que l'on cherche en vain le moindre indice de courage et de bon sens dans les destructions partielles de la ville qui ont été décrétées. Quel motif, quel prétexte raisonnable peuvent-ils donner pour la destruction de l'Arc de Triomphe, de la Colonne Vendôme et des autres monuments? Ne sont-ce pas là des actes de vandalisme auxquels l'ennemi commun, qui, lui au moins aurait eu des raisons, n'a pas songé, ou du moins devant lesquels il a reculé? Ce qui étonne, c'est de voir des gens en qui, à défaut de bon sens, on trouvait quelquefois de l'esprit, écrire des absurdités semblables à celles que M. Rochefort met dans son nouveau journal le *Mot d'Ordre*: Mais que dire de ce forcené, qui a nom Félix Pyat, et qui propose simplement dans son journal *Le Vengeur*, que le peuple "en attendant que l'Hôtel des Invalides vomisse les restes de Napoléon 1er," brûle, au pied de la colonne Vendôme pendant qu'on la démolira, le livre impérisable de M. Thiers. Tel est, pourrait-on penser, le fruit de la liberté de la Presse sous la Commune. La liberté de la Presse tel que l'entendent ces génies, c'est tout simplement la suppression de tous les journaux.

En effet, par suite des nombreux décrets de suppression, il ne doit probablement plus s'imprimer, à Paris, d'autres journaux que ceux qui sont favorables au régime actuel: tels sont "le *Père Duchêne*, le *Fils Duchêne*, le *Mot d'Ordre*, le *Vengeur*, l'*Estafette*, la *Commune*, le *Cri du Peuple* et le *Réveil du Peuple*." Pauvre peuple! heureusement qu'on ne saurait penser que tu puisses imaginer autant d'absurdités et d'inepties, et que la populace de Paris n'est pas après tout le peuple français. Au reste, dans Paris même, il y a longtemps que ce régime communal n'est qu'une imposition et qu'il ne se soutient que par la proscription, les perquisitions, enfin la terreur. La preuve, c'est que dès le commencement d'avril, lorsqu'il s'est agi de remplir les vides parmi les membres de la Commune, les candidats les plus favorisés n'ont pu obtenir un chiffre de voix égal au huitième des électeurs inscrits exigé par la loi. Ainsi, Cluseret n'a obtenu dans le 1er arrondissement, que 1,968 voix sur 22,360 inscrits, et Dombrowski que 65 voix sur 17,825 inscrits et 1,130 votants dans le 8e arrondissement.

Ce résultat des élections du 16 avril donne une idée de ce qu'il a fallu de corruption, de dénonciations et de requisitions inexorables à ces hommes pour se maintenir au pouvoir pendant ces derniers mois.

Ils ont dévalisé tous les édifices publics de leurs documents et de leur argenterie, saccagé et pillé les ministères et les maisons des ministres. Les églises sont encore soumises à de fréquentes perquisitions, et les objets de valeur qu'on y trouve sont saisis et convertis en espèces. Les collèges et les couvents sont envahis par les gardes nationaux, les prêtres et les ecclésiastiques sont envoyés en prison, et les Sœurs des couvents sont jetées dans la rue. Si on se livre à ces excès contre des personnes

paisibles qui peuvent avoir tout au plus le tort d'être *suspectes*, que ne ferait-on pas à des prisonniers ennemis si on pouvait en faire. Qu'on en juge plutôt par les termes suivants d'une proclamation lancée le 10 de ce mois par le sous-comité communal d'organisation militaire: "Les soldats de la Commune devront faire leur devoir dans toute sa rigueur; si les Versaillistes demandent à se rendre, on devra tirer sur eux impitoyablement; tous les fuyards ou trainards que l'on pourra prendre seront sabrés, ou, s'ils forment des corps trop nombreux, seront expédiés sans merci à coups de canons et de mitrailleuses." Rochefort était aussi violent lorsqu'il écrivait dans son journal, quelques jours avant, que Paris ne se rendrait qu'à condition que le général McMahon, les généraux Vinoy et de Gallifet, enfin MM. Jules Favre et Ernest Picard seraient amenés, enchaînés deux par deux, au rond-point des Champs-Élysées, et livrés dans cet état au bon plaisir des parents des gardes nationaux tués dans les engagements. Il serait, il semble, plus raisonnable et il y aurait plus de bon sens, car au moins il s'agirait d'un nombre pair, d'enchaîner deux à deux, et de livrer aux victimes de la révolte les fameux généraux en chef, instigateurs et conducteurs de cette malheureuse guerre civile. Ces généraux se sont succédés avec une rapidité étonnante, évidemment on cherche un homme et on chercherait longtemps si cela pouvait durer. Après Bergeret, Dombrowski, après Dombrowski est venu le fameux citoyen américain Cluseret, puis Rossel, puis l'enthousiaste citoyen Delescluze et enfin, paraît-il, le général Henry.

Pendant que les armées combattaient l'insurrection, les hommes d'état et les politiciens français faisaient tout en leur pouvoir pour diminuer les demandes exorbitantes de l'Allemagne. Le 10 mai MM. Jules Favre et Pouyer Quartier, après avoir rencontré à Francfort M. de Bismark ainsi que quelques banquiers français et allemands, signaient un traité dont le texte ne nous est pas encore connu, mais dont voici, paraît-il, les principales conditions. Les Allemands consentent à réduire l'indemnité de guerre d'un demi-milliard de francs soit vingt millions de livres sterling ou cent millions de dollars. Ils recevront immédiatement une obligation française pour quatre milliards et demi de francs payable dans un an et émise par des banquiers français et allemands. Dès que ce traité de paix sera ratifié la majeure partie des forces allemandes quittera la France pour rentrer en Allemagne, les forts à l'est et au nord de Paris seront rendus aux autorités de Versailles et tous les français encore prisonniers en Allemagne seront expédiés en France aussi promptement que le permettra le service des chemins de fer. Il est aussi stipulé que le traité de commerce existant entre la France et l'Allemagne serait abrogé pour faciliter, a dit M. de Bismark, le paiement par la France de l'indemnité de guerre; en revanche la Prusse prendrait le contrôle des chemins de fer dans les territoires cédés, moyennant une somme de 326,000,000 de francs à déduire de l'indemnité de guerre, et les Français restitueraient tous les navires capturés pendant la guerre ou la valeur en cas de vente; enfin, aux termes du traité, les Allemands continueraient à occuper Belfort, Langevy et Nancy jusqu'à l'exécution entière du traité. Inutile d'ajouter que la nouvelle de la signature de ce traité a été bien accueillie en France. Le jour même où elle a été annoncée à l'Assemblée, M. Thiers, répondant à une interpellation d'un député au sujet d'une récente entrevue avec des délégués de Bordeaux, demanda un vote de confiance. Le gouvernement a été soutenu par un vote de 495 voix contre dix.

Puisque nous en sommes aux traités, disons de suite que pour nous aussi, l'événement le plus important du mois a été la signature d'un traité; celui-ci, s'il est ratifié, sera connu sous le nom de traité de Washington. Nous préférons attendre, pour en publier le texte, que ce traité soit ratifié, et surtout que nous ayons plus d'espace à notre disposition, car il remplirait non seulement une revue mensuelle, mais une livraison entière de notre journal. Nous nous contenterons donc aujourd'hui de rapporter sur les quarante-huit conclusions auxquelles on s'est venu des délégués siégeant à Washington, celles qui ne manqueraient pas d'attirer particulièrement l'attention de la presse de ce pays, de nos voisins, et de l'Angleterre. Les onze premiers articles regardent les réclamations du gouvernement américain contre l'Angleterre à l'occasion des dommages causés aux vaisseaux et au commerce des Etats-Unis pendant la guerre du Sud par des vaisseaux confédérés équipés dans des ports anglais. C'est ce que l'on est convenu d'appeler la question de l'*Alabama*. Ces réclamations seront laissées à une commission d'arbitres. Il est décidé que les arbitres seront choisis, un premier par le roi d'Italie, un second par l'empereur du Brésil, un troisième par le Président de la Confédération Suisse, et deux autres respectivement par l'Angleterre et les Etats-Unis. Les règles qui guideront les arbitres dans leur décision sont au nombre de trois, à savoir: Qu'un gouvernement neutre est tenu 1° d'employer toute la diligence possible pour empêcher l'équipement dans ses ports de vaisseaux qu'on a lieu de supposer destinés à agir contre un gouvernement avec lequel on est en paix; il est tenu d'empêcher qu'il ne sorte de ses ports; 2° de ne pas permettre à aucune des parties belligérantes de faire usage de ses ports (des ports d'un gouvernement neutre) comme base d'opérations navales, pour ravitaillement ou enrôlement; 3° d'user de toute diligence, dans les limites de sa juridiction, pour empêcher la violation des deux règles précédentes. Ces règles cependant ne sont pas considérées par l'Angleterre comme articles de droit international. Enfin les arbitres auront droit de nommer une commission pour allouer les réclamations faites par les citoyens américains,

et la décision de ces évaluateurs sera finale. Viennent ensuite les dispositions qui regardent les réclamations privées, c'est-à-dire de corporations, compagnies et individus des Etats-Unis pour dommages causés depuis le 13 avril 1861 jusqu'au 9 avril 1865; sous cette rubrique sont comprises toutes réclamations pour dommages causés autrement que par les déprédations des vaisseaux dont il a été question. Cet article douze permet aussi aux corporations, compagnies et individus, sujets britanniques, de filer leurs réclamations pour dommages causés pendant le même temps et pour les mêmes raisons. Toutes ces réclamations seront soumises à des arbitres. L'article dix-huitième stipule que les pêcheurs américains auront désormais le droit de faire la pêche sur les côtes de la mer et sur les côtes des baies, havres, etc., etc., des Provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, de l'Isle du Prince Edouard et des autres îles adjacentes sans aucune restriction; ils peuvent faire sécher leur poisson sur les côtes, et pourvu qu'ils respectent les droits de la propriété privée et n'empêchent point les pêcheurs de Sa Majesté d'exercer paisiblement leur profession. L'article dix-neuf concède les mêmes droits à nos pêcheurs sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. L'article 21 stipule que les produits de pêche auront libre entrée dans les deux pays.

Article 22. Et comme le gouvernement anglais prétend que les privilèges accordés aux Américains sont plus considérables que ceux accordés aux sujets britanniques; et prétention niée par les Etats-Unis, une commission sera nommée pour examiner ce point et décider le montant de la compensation que les Etats-Unis devraient payer. Les articles 23, 24, 25, déterminent quels seront les membres de cette commission. Leur manière de procéder, etc. Cette troisième partie du Traité suggère une foule de considérations importantes. Aujourd'hui nous ne voulons que faire connaître le traité lui-même: et nous en venons à ce qui regarde les droits de navigation. Art. 26 La navigation du St Laurent, des rivières Yucan, Porcupique et Stikine sera désormais ouverte aux navires des Etats-Unis. Ceci est de la plus haute importance. Art. 27. Le gouvernement Impérial s'engage à persuader au gouvernement de la Puissance du Canada, d'ouvrir les canaux du St. Laurent, Welland et autres, aux américains sur un pied de parfaite égalité avec les citoyens de la Puissance. Les Etats-Unis feront la même chose pour le canal du Lac St. Clair et pour les canaux qui communiquent avec nos rivières et nos lacs. Art. 28. Le lac Michigan nous sera ouvert. Art. 29 et 30. Les marchandises venant de pays étrangers et destinées aux possessions Britanniques pourront être transportées à travers le territoire américain, franches d'impôts, le même droit accordé aux américains à travers le Canada. Art. 33. Les dispositions précédentes seront en force pendant 10 ans. Les dispositions qui regardent les pêcheries et les principes concernant les droits de navigation doivent être ratifiés, avant d'être en force, par le Congrès, le Parlement Anglais et celui du Canada. La dernière partie du Traité regarde (art. 34, 35, 36, 37, 38, 43) la limite du territoire entre les Etats-Unis et les possessions Britanniques dans le Nord. Le traité de 1846 avait laissé indéfini ce point. Où doit passer la ligne qui sépare les deux pays? C'est ce que Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne sera prié de décider par arbitrage.

Comme on le voit, cette Haute Commission a enfanté à défaut d'autres choses plusieurs petites Commissions et un assez grand nombre d'arbitres. Un article de plus à stipuler, une question de plus à démêler et nous n'aurions pas été surpris de voir intervenir l'Empereur du Japon comme arbitre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

En Angleterre, cet événement assez longtemps attendu, a détourné l'attention accordée au projet de taxe de M. Lowe sur les allumettes. C'était une question brûlante que ce projet, aussi a-t-elle failli mettre Londres en feu, sinon tout le pays, et il ne fallait rien moins que le froid des conclusions précitées pour éteindre l'embarras même après que ce malencontreux projet eût été abandonné. En Canada, où il ne serait pas facile de taxer les allumettes, le traité n'a pas commandé toute l'attention qu'il n'aurait pas manqué d'avoir dans un temps plus calme. En effet, chacune des Provinces est absorbée par les élections ou par les préparations aux luttes électorales. Tel sera le sort du traité qu'il sera d'abord disséqué sur les *hastings* avant d'être discuté par les journaux et ratifié.

Parmi les événements du mois nous ne voudrions pas oublier de mentionner la visite à Montréal de Sa Grâce l'Archevêque de Québec comme délégué du Saint Siège pour s'enquérir dans des difficultés survenues dans l'érection de quelques paroisses. Sa Grâce a été reçu partout avec les honneurs et les respects dus au représentant du Chef de l'Eglise Catholique et avec la considération que méritent les talents et les qualités personnelles du saint prélat. Nous donnons dans d'autres colonnes le compte-rendu de la visite de Sa Grâce à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, et nous regrettons beaucoup que le manque d'espace ne nous permette pas de parler des autres visites de l'Archevêque aux différentes maisons d'éducation de la ville et des alentours. Nous aimerions à dire un mot de ces belles séances dont on garde toujours le souvenir et où on aime tant encore à se rencontrer.

Suivant notre coutume, terminons par où tout termine. Nous sommes un peu en retard avec la mort; notre dernière revue n'a pas pu suffire à toutes les notices nécrologiques; espérons que par revanche la mort sera à son tour en retard avec nous.

Nous avons donc à enregistrer la mort de la Reine de Suède et Norvège. La Reine de Suède était la fille du Prince Frédéric des Pays-Bas et la

mère de la Princesse Héritière de la Couronne de Danemark. Cette auguste personne est tombée victime de son bon cœur et de sa charité, s'étant épuisée au lit de mort de sa mère, puis ensuite à la maladie du Roi de Suède, son époux, qu'elle a soigné jour et nuit. La Reine n'était âgée que de quarante-trois ans et était adorée de son peuple.

Pendant que ces deux royaumes-unis pleuraient ainsi leur bonne reine, la Turquie perdait un de ses plus fameux généraux. Omer Pacha qui s'est couvert de gloire dans la guerre des Turcs contre les Russes en 1853 était Autrichien, et son véritable nom était Michel Lattas. La vie de ce fameux général a été des plus aventureuses. Né en Croatie, en 1806, de parents qui occupaient une assez haute position dans cette partie du pays, Michel Lattas fit ses études à l'école normale militaire de Plaski, son village natal, et se fit particulièrement remarquer par sa belle écriture, qui fut plus tard l'occasion de sa fortune. On n'a jamais su au juste ce qui avait pu décider cet homme remarquable à abandonner à la fois sa patrie et la religion de ses pères. Toujours est-il qu'il laissa une position assez honorable pour aller s'engager en Bosnie, comme teneur de livres, chez un marchand. En 1834, Michel Lattas, qui avait embrassé le mahométisme, et qui s'appelait désormais Omer Pacha, est nommé précepteur des enfants de Hussein Pacha. Puis on le trouve successivement professeur d'écriture, dans une école militaire, à Constantinople, et plus tard chez le prince Abdul Medjid, aujourd'hui sultan. Omer Pacha sut se faire aimer des grands et se fit de puissants protecteurs ce qui, joint à un mariage riche, lui fit obtenir une commission de capitaine dans l'armée turque. Dès lors, Omer Pacha s'avança à grands pas dans la carrière militaire, grâce à ses connaissances européennes. Il fit, en 1839, la campagne de Syrie, en qualité de colonel et fut chargé plus tard en qualité de général de la suppression de plusieurs révoltes, entr'autres celles d'Albanie et de Kurdistan. Mais il y a une ombre à cette gloire militaire, car il a été accusé avec raison de cruauté envers les chrétiens, lorsqu'il était gouverneur dans le Liban.

En 1848, Omer Pacha, commandant en chef de l'armée turque, disciplinait admirablement son armée pendant l'occupation des principautés danubiennes par les troupes alliées de Turquie et de Russie. En 1850, il comprime par les armes une révolte en Bosnie. Enfin arrive 1853 et la guerre contre la Russie, où par sa tactique et ses connaissances, il contraignit son adversaire, le général Gortschakoff, à le suivre et à accepter enfin le combat d'Olteintza qui dura trois jours et où il fit preuve de la plus grande habileté. Il réussit enfin à repousser l'armée russe et à la forcer à repasser le Pruth, après avoir abandonné le siège de Silistrie. La guerre de Crimée porta atteinte à sa réputation militaire, car il n'y donna aucune preuve de ce génie militaire qu'on avait reconnu en lui. Chargé d'un mouvement qui devait avoir pour résultat la levée du siège de Kars, il ne put arriver à temps pour sauver cette héroïque petite ville, mais cet échec était dû, il est vrai, au matériel insuffisant qu'il avait pu réunir et à l'état affreux des routes.

Toutefois on ne saurait nier à ce général des qualités supérieures et des talents au-dessus de la moyenne. Il avait de plus, su mériter et obtenir l'estime et l'amitié de son souverain et de tous les grands, de façon que sa perte a vraiment été un deuil public.

Au milieu de la lutte fratricide qui désola la France, il est tombé sous le fer et le feu des deux côtés, plus d'une victime remarquable; cependant aucun nom bien connu n'est parvenu jusqu'ici depuis l'assassinat des généraux, la première journée de l'émeute. Aussi, ce n'est pas d'un guerrier, mais d'un poète bien considéré que nous aurons à dire quelques mots. Emile Deschamps, décédé à Versailles le 23 avril, était connu par ses poésies d'une grâce charmante qui n'excluait pas le style et le rythme le plus châtié. Tout jeune, il écrivit une ode patriotique qui fut remarquée de Napoléon qui lui fit donner une place. Mais ce n'est que de 1818 que date sa carrière littéraire dans laquelle il débuta par des comédies. En 1820, M. Emile Deschamps fonda et dirigea avec V. Hugo, de Vigny, Nodier et autres, la *Muse française*. Ses pièces de poésie signées *le jeune moraliste*, ont été réunies en 1826 sous ce titre: *Le jeune moraliste du XIXe siècle*. On a de plus de M. Deschamps les *Etudes françaises et étrangères*, et plusieurs nouvelles et pièces de poésie très goûtées qu'il a semées dans une foule de revues et de recueils, et qui rendirent son nom populaire à juste titre.

Celui d'entre nous que la mort vient de frapper n'était pas un poète comme Emile Deschamps et encore bien moins un guerrier comme Omer-Pacha, mais c'était le chef d'une de nos plus nobles et plus anciennes familles. L'Honorable Elzéar Henri Juchereau Duchesnay, Sénateur, vient de s'éteindre à l'âge de 61 ans et quelques mois. La famille Duchesnay est alliée aux familles les plus illustres de notre histoire, aux de Beaujeu, aux de Salaberry, aux de Lotbinière, aux d'Eschambault, aux Taschereau, enfin à presque toutes nos familles remarquables. M. Duchesnay fut élevé, sous les yeux de ses parents, par des précepteurs, et hérita ainsi de la distinction de manières et de cette générosité et cette franchise de caractère qu'on s'accorde à reconnaître à l'ancienne noblesse française. M. Duchesnay épousa en 1834 la fille aînée du Juge J. O. Perrault, et en secondes noces la fille du Juge J. F. Taschereau, sœur du nouvel Archevêque de Québec. Reçu avocat en 1832, M. Duchesnay fut cette année même placé temporairement au Greffe de la Couronne à Québec. Nommé Magistrat stipendiaire pour le District de Montréal en 1839, il cumula avec cette charge le poste important de Magistrat de police jusqu'en 1843. Mais M. Duchesnay préférerait la vie de nos belles campagnes à celles des

villes, c'est pourquoi il se retira dans ses propriétés de Ste. Marie de la Beauce où il demeura jusqu'à 1856 quand il se rendit au vœu unanime de ses compatriotes qui l'avaient élu à un siège au Conseil Législatif. En 1865 le même mandat lui fut unanimement renouvelé et en 1867, il fut appelé au Sénat de la Puissance.

Un correspondant du *Journal de Québec* dévoile aux yeux du pays la vie charitable et utile de M. Duchesnay dont l'extrême réserve et la modestie sans bornes cachaient autant que possible ses belles actions. C'est ainsi qu'on apprend par lui que, pour favoriser les progrès de l'agriculture dans les comtés dont il était le délégué, il avait fait l'acquisition des instruments aratoires les plus utiles et les moins dispendieux. Puis, par avis public donné aux portes de l'Eglise de sa paroisse et des paroisses voisines, il invitait les cultivateurs à venir les voir fonctionner. C'était un plaisir pour lui de leur en expliquer lui-même le mécanisme et le manient, de leur en montrer les avantages. Les objections, il les résolvait avec facilité; l'incrédulité de la routine, il la faisait tomber par ses raisonnements; les quolibets des endurcis, il faisait semblant de ne pas les entendre, ou bien y répondait par une plaisanterie qui mettait les applaudissements de son côté. Chacun s'en retournait chez soi avec la résolution d'acheter le nouvel instrument.

Mais en M. Duchesnay le pays a surtout perdu un des amis les plus dévoués de l'éducation; qu'on en juge plutôt par les lignes suivantes du même correspondant qui cite des faits qui étaient bien connus de ce Département, mais pas assez du pays dont il prenait si bien les intérêts. M. Duchesnay, pendant quatorze années, s'est condamné à prélever la contribution volontaire des habitants de sa paroisse, pour subvenir à 10 écoles. Telle était l'aversion de la grande majorité pour la taxe légale, telle était l'opposition qu'aurait rencontrée la voie de la procédure, qu'il fallut recourir aux moyens de la persuasion. M. Duchesnay se détermina à voir chaque particulier, à lui demander sa contribution annuelle, à tenir registre de toutes ces petites négociations; il y eut une peine incroyable, il y déploya un courage inébranlable.

En publiant ce que cet homme généreux a su faire publiquement pour ses compatriotes, nous nous dispensons d'énumérer les belles actions charitables de sa vie privée et il ne nous reste plus qu'à exprimer nos plus sincères sympathies à l'estimable famille qui vient de perdre un chef si digne d'amour et de respect.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— *Le maître d'école de M. Thiers.* — Il y a quelque temps, M. Thiers racontait à quatre ou cinq amis réunis chez lui l'anecdote suivante :

Dans un de mes voyages, je m'arrêtai un soir dans une petite ville du Luxembourg. Le bourgmestre me fit l'honneur de venir me voir et me dit, en façon de compliment, que ses concitoyens comptaient depuis vingt ans, parmi eux, un vieillard marseillais qui remplissait les modestes fonctions d'instituteur

— Quel est son nom ? demandai-je

— Margas.

— Margas ! Veuillez me conduire vers lui.

Arrivé en face de lui, je lui demandai s'il me reconnaissait.

— Non, monsieur.

— Vous ne vous rappelez pas le petit Adolphe Thiers, un de vos anciens écoliers de Marseille ?

— Attendez donc, dit le bonhomme ; le petit Thiers... Oui, je m'en souviens, un petit rusé qui faisait des niches !

— C'est cela.

Ah ! c'est vous ! Je suis bien content de vous voir. Avez-vous bien fait vos affaires ? avez-vous un bon état ?

— Assez bon, je vous remercie.

— Allons, tant mieux ! poursuivit le vieux Margas, moi, je suis bien vieux, bien cassé ; je ne pourrai plus retourner au pays. Mais quand vous irez à Marseille, dites bien des choses à tous ceux que j'ai connus là-bas.

Je lui promis de remplir sa commission, et je lui demandai s'il était heureux.

— Pas trop, les écoliers sont rares.

Je glissai, continua M. Thiers, quelques pièces d'or dans la main du bonhomme, et je me disposais à me retirer, lorsque Margas me dit :

— Pardonnez ma curiosité. Je voudrais bien savoir ce que vous faites. Etes-vous notaire, banquier, commerçant ?

— Je suis retiré des affaires, mais j'ai été ministre.

— Protestant ?

— Et voilà, disait en terminant M. Thiers, ce que c'est que la gloire !

BULLETIN DES SCIENCES.

— *Le Tunnel du Mont-Cenis.* — Une personne, qui a traversé le tunnel du Mont-Cenis en revenant d'Italie, donne quelques détails intéressants sur ce gigantesque travail. Elle a parcouru la distance comprise entre Bar-

donnèche et le point de jonction des deux galeries, en moins d'un quart d'heure, dans un train faisant le service d'extraction des matériaux. La galerie n'a pas encore sa largeur sur une centaine de mètres au centre, on continue à faire sauter le rocher et à construire le revêtement. Jusque-là, la double voie est achevée, et il ne reste qu'à remplacer les rails provisoires par les rails définitifs.

Du côté de Modane, les travaux sont à peu près dans le même avancement.

Le centre de la galerie forme un point culminant ; une pente de 2 pour cent ayant été ménagée de chaque côté pour l'écoulement des eaux, il se trouve par conséquent de 230 à 250 mètres au-dessus du niveau des entrées du tunnel. La température est encore très élevée ; nous avons dû, nous disait notre ami, mettre bas paletot et gilet, et l'eau nous ruisselait sur tout le corps. Cela tient à ce qu'une porte de fer, établie au point de jonction des galeries, pour empêcher les communications entre les ouvriers des deux sections et éviter les accidents qui pourraient résulter d'une confusion des services, met obstacle à la circulation de l'air. Cette porte ne s'ouvre que pour chasser la fumée après l'explosion des mines. On remarque alors que le courant d'air s'établit rapidement et toujours dans la direction de France en Italie.

On ne peut traverser le tunnel qu'avec un permis délivré par l'ingénieur dirigeant l'une ou l'autre des sections.

De Modane à St. Michel, les travaux sont en bonne voie, malgré l'arrêt qu'un hiver d'une rigueur exceptionnelle leur a imposé. On achève deux percées importantes dont l'une n'a pas moins de douze cents mètres.

On compte que les travaux seront complètement achevés à la fin de Juin, et que l'inauguration se fera dans le courant de Juillet. — *Courrier des Etats-Unis.*

— *L'Isthme de Darien.* — On a reçu des nouvelles intéressantes de l'expédition chargée d'explorer l'isthme de Darien. Le Herald d'hier publie la dépêche suivante datée de Chipagna, Etat de Colombie, 25 Avril 1871 :

L'exploration du tracé du canal de la baie de Cupica à l'Altrato, par voie de la rivière Napipi, est terminée. Le steamer des Etats-Unis *Resaca* est revenu à cet établissement pour attendre l'arrivée du détachement de Boco-Paya. Le commandant Selfridge considère cette découverte comme un succès pour le but proposé.

La distance de la baie de Cupica à l'Altrato, le long des rives de la rivière Napipi, est de soixante-neuf milles et demie : en droite ligne elle n'est que de vingt milles... La rivière Napipi coule à travers une région montagneuse sur une longueur d'environ treize milles à partir du pied des hauteurs, et est grossie par les eaux tributaires de la rivière Dognado.

On propose de faire treize écluses depuis le Dognado, à dix-huit milles de l'Altrato, jusqu'à la colline, puis de percer un tunnel à travers celle-ci et de descendre au Pacifique par neuf écluses... — *Courrier des Etats-Unis.*

— *Intéressante Découverte.* — On vient de faire une étrange découverte, si l'on en croit du moins le *Times* de Dubuque. Des ouvriers qui travaillaient au chemin de fer de Dubuque au Minnesota, au pied d'un rocher escarpé près d'Eagle Point, aperçurent une grande pierre carrée. L'ayant enlevée, ils trouvèrent un grand souterrain qui pénétrait sous la colline et d'où s'échappait un courant d'air froid assez fort pour éteindre les lumières. Cinq ouvriers pénétrèrent dans ce passage large d'environ quatre pieds et assez haut pour qu'un homme puisse y passer en se baissant un peu. Au bout de cinquante pieds environ, ils trouvèrent une autre grande pierre sous laquelle était pratiqué un escalier en pierre qui les conduisit, après une descente d'environ dix pieds, dans une salle taillée dans le roc, de vingt-cinq pieds carrés sur une hauteur de vingt pieds. Le sol est uni et dur, et les murs sont couverts de figures représentant des fleurs, des oiseaux, des arbres et autres objets taillés dans le calcaire solide. Sur le côté sud se trouve une image du soleil au-dessous de laquelle est représenté un homme vêtu d'une robe flottante et sortant d'un bateau et il tient dans la main une colombe. Le plafond est orné de sculptures représentant des étoiles, des serpents et des chariots. Au centre du sol se trouve une dalle de pierre que les visiteurs enlevèrent et qui recouvrait un caveau dans lequel ils trouvèrent des squelettes placés en demi-cercle, assis ou debout, et ayant tous le visage tourné vers le sud-ouest. A côté de chaque squelette se trouvait un vase rempli de terre jaune et aussi quelques morceaux de substances animales qui avaient été placés à l'évidence, par suite de la croyance assez générale chez les anciens, que les morts pouvaient avoir besoin de nourriture. On trouva aussi dans ce tombeau un grand nombre de pointes de flèches et de coquillages percés. On ne découvrit pas d'ornement d'or ni d'argent ; mais une perle se trouvait attachée aux os d'une des mains. On trouva aussi des restes de tissus et quelques objets de cuivre de diverses espèces et provenant sans doute des mines du Lac Supérieur qui, comme le prouvent des découvertes fréquentes ont dû être exploitées dès une époque très reculée. Les squelettes et les ornements vont être transportés à l'Institut des arts et sciences de l'Iowa. — *Le Messenger Canadien.*

— L'art Allemand vient de faire une grande perte par la mort de Pierre Von Hess, un des plus grands maîtres de l'école de Munich. Né à Dusseldorf, le 29 juillet 1799, Pierre von Hess s'appliqua de bonne heure à l'étude du dessin, sous la direction de son père, graveur émérite.

A l'âge de quatorze ans, il alla étudier la peinture à Munich, et quel-

ques années après, il fut attaché en qualité de peintre à l'état-major du général Wrede, avec lequel il fit la campagne de France, 1813 à 1815.*

Pendant cette période, il produisit un grand nombre de petits tableaux de genre, dans lesquels il semble avoir suivi les traditions de l'école d'Adam et de Kobell; mais après la campagne, sa véritable route fut tracée, il devint peintre de batailles, et c'est de ce moment que datent ses meilleures productions.

De 1815 à 1818, nous avons de lui, la bataille d'Arcis-sur-Aube; la surprise d'un village français par les Cosaques; la défense du pont de Kenzig; une escarmouche avec des dragons français; les Cosaques traversant le Rhin, etc.

En 1818, il se rendit en Italie; c'est là qu'il peignit la fameuse *Matinée* Partenkirchen, qui fait partie aujourd'hui de la collection de Leuchtenberg. Peu après, il suivit le roi Othon en Grèce, et c'est pendant son séjour à la cour de ce monarque, qu'il produisit la plus célèbre de ses toiles, le *Débarquement du jeune roi à Nauplie* qui se trouve au nouveau Pinacothèque, à Munich. En 1839, il fut appelé à la cour de l'empereur de Russie, pour peindre les événements de la campagne de 1812. Parmi les toiles qu'il peignit à cette époque, la plus remarquable est le *Passage de la Bérésina*.

Nous avons encore de lui une foule d'autres tableaux, dont la nomenclature serait trop longue. Nous nous bornerons à citer la *Prise de chevaux polonais*, qui a obtenu un grand succès à l'Exposition Universelle de 1867.

Pierre von Hess s'est distingué par la facilité de la composition et la minutieuse exactitude des détails. Il était décoré de plusieurs ordres et membre des principales académies de l'Europe.

On l'avait surnommé l'Horace Vernet de l'Allemagne.—*Courrier des Etats-Unis*.

BULLETIN DES STATISTIQUES.

L'homme le plus âgé du Canada.—Le grand-père paternel de M. George Pontbriand de cette ville, qui porte lestement ses 108 ans, est sans aucun doute l'homme le plus âgé de tout le Canada. Quand M. Pontbriand naquit, en 1763, Georges III était assis sur le trône d'Angleterre, les Etats-Unis étaient encore à l'état de colonies, et le dernier soldat français venait à peine de rentrer en France. Il avait 13 ans à l'époque où les Américains se déclarèrent indépendants, en 1776, 49 ans quand la guerre de 1812 éclata, 74 ans lorsque ses compatriotes se levèrent en armes, en 1837, et 104 ans au moment où la Confédération devint en force. Lorsqu'il vit le jour, la population totale du Canada n'excédait pas 80,000 âmes;—elle excède aujourd'hui 4,000,000 d'âmes! Le Haut-Canada n'était qu'une solitude inexploree et l'établissement le plus éloigné qui reconnût la suprématie de la Couronne Britannique, était au Détroit;—Ontario fleurit maintenant comme la rose, et le vieux drapeau anglais à traversé le Lac Supérieur, le Mississipi, la Taskalchewan, le fleuve Colombie, et flotte à présent au dessus des eaux du Pacifique.—*Evénement*.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Liste des pensions accordées aux Instituteurs retirés de l'enseignement pour l'année 1870.

NOMS ET PRÉNOMS.	ANNÉES.	\$	cts.
Allan, Thomas	18	45	00
Allard, F. X.	10½	26	00
Amyot, Claire		15	00
Annet, Jean-Marie	15	37	00
Bouchard, Adèle	11	27	00
Beers, Jonathan	7½	18	00
Bouchard, Alexis	6½	16	00
Bernard, H. P.	2	5	00
Bélar, G. P.	6½	16	00
Badeaux, Delle. E.	4½	11	00
Beaubien, Reine	3½	8	00
Butler, Delle. A.	10½	26	00
Boucher, Louis	10½	26	00
Bouffard, Ursule	11½	28	00
Buteau, Virginie	12½	31	00
Bérubé, Victoire	13	32	00
Brisset, Pierre	13	32	00
Bélangier, Pierre	12	30	00
Beaudoin, Ursule	14	35	00
Baril, Odile	14	35	00
Bonin, Joseph	14	35	00
Béliveau, Marguerite	14	35	00
Boucher, P.	4½	11	00

LISTE DES PENSIONS, ETC.—(Suite.)

NOMS ET PRÉNOMS.	ANNÉES.	\$	cts.
Bernier, Joseph	15	37	00
Bourgoin, Joseph	18	45	00
Bourassa, Pierre	18	45	00
Blais, Olivine	16	40	00
Blais, Elmire	2	5	00
Beauchemin, H. A.	13	32	00
Bolduc, Louis		15	00
Beaudry, Félix	21	51	00
Cazeau, Delle. Milburge	10½	26	00
Courteau, M. A.	3½	8	00
Colgan, William	12	30	00
Côté, Marcel	3	7	00
Clément, Esther	7½	18	00
Courville, Héloïse, (Dame Brown)	15	37	00
Chaput, Raymond	16	40	00
Caron, Nazaire	15	37	00
Caron, Hermine	5	12	00
Dorion, Marguerite	9	22	00
De Tonnancour, T.	5	12	00
De Montigny, L.	4½	11	00
Desrochers, L. A.	10	25	00
Desrochers, Mde. L. A.	11	27	00
Desgagné, Denise	7	17	00
Dupont Hedwige	9	22	00
Dastou, Mde. veuve	1½	3	00
Dupuis, Marguerite	6½	16	00
Dion, C.	19	36	00
Dion, Mde. C.	10	6	00
Duval Laplante, Mde. A.	18	45	00
Demers, Louise	10½	26	00
Decelles, Dame veuve	8	20	00
Devost, Gêneviève, (Dame Isaie Carleau)		15	00
Dubé, Anna	9	22	00
Drolet, Pierre	20	50	00
Desparois, Lucie	22	55	00
Fortin, J.-Bte.	3½	8	00
Frégeau, Clémence	11½	28	00
Fournier, Mathilde	17	42	00
Fortin, F.	20	50	00
Guay, P.	5	12	00
Gray, George	8	20	00
Gaudreault, J.-B.	9	22	00
Gagné, Elizabeth	9	22	00
Gagnon, André	6	15	00
Gagnon, Joseph	10	25	00
Grocier, Martin	11	27	00
Grant, T. R.	9	22	00
Gouin, Antoine	12½	31	00
Garalty, James	15	37	00
Gagnon, Aurélie	7	17	00
Gravel, B.	16	40	00
Gagné, Julie	16	40	00
Garon, Emélie	19	47	00
Hughes, John	11	27	00
Harman, Justin	15	37	00
Howison, Anna	15	37	00
Héroux, Sophie	10	25	00
Kérrouack, Léon	16	40	00
Keogh, Mary	15	37	00
Landry, Mde. C.	8	20	00
Létourneau, Hélène	10	25	00
Liévain, Louise	12½	31	00
Létourneau, Eléonore	12½	31	00
Loyd, James	14	35	00
Lamb, Catherine	13	32	00
Langlois, Magloire	14	35	00
Lesieur Desaulniers, Luce	13	32	00
Lalonde, Delle. Z.	10	25	00
Lamontagne, Marie	7	17	00
Lafrance, Marie	12	30	00
Lajeunesse, Edouard	8	20	00
Lafond, Edouard	18	45	00
Lambert, Séraphin	17	42	00
Lacerte, M. Dorothee	19	47	00
Lepage, Gracieuse	2	5	00
Lemire, Elizabeth	20	50	00
Mathon, P. T.	4½	11	00
Michaud, C.	8½	21	00
Lizotte, Marie		15	00

LISTE DES PENSIONS, ETC.—(Suite et fin).

NOMS ET PRÉNOMS.	ANNÉES.	\$ cts.
Martin, John.....	9½	23 00
McElkin, Lydia.....	7½	18 00
Manseau, Isidore.....	8½	21 00
McMannus, John.....	11	27 00
Morrow Robert.....	12½	31 00
Miller, William.....	12	30 00
Michaud, Mélanie.....	7	17 00
Malherbe, Emilie.....	15	37 00
Mignault, Victor.....	17	42 00
McKarty, Michel.....	16	40 00
O'Meara Mathew.....	9	22 00
O'Donnell, R. P.....	11½	28 00
O'Keefe, Dame C.....	17	42 00
Pellerin, Delle. E.....	9	22 00
Proulx, Josephpte.....	9	22 00
Pothier, Thersile.....	4½	11 00
Pacaud, J. C.....	11	27 00
Puize, Rodolphe.....	14	35 00
Paquin, Honoré.....	12½	31 00
Perrault, Dame F. X.....	14	35 00
Pelletier, Mary.....	4	10 00
Perrin, Hercule.....	14	35 00
Paquet, Elizabeth.....	11	27 00
Picard, Wilhelmine.....	8	20 00
Richard, Dame O.....	9	22 00
Rhéaume Henriette.....	6	15 00
Raymond, Demerisse.....	5	12 00
Rice, Anna.....	5	12 00
Rivard, Adèle.....	5	12 00
Roy, Delle. F. E.....	3	7 00
Rankin, Caroline.....	10	25 00
Racicot, Maurice.....	10	25 00
Ross, Adam.....	9	22 00
Robin, Eliza.....	11	27 00
Rouleau, Edesse.....	14	35 00
Ryan, James.....	12	30 00
Ramsay, William.....	15	37 00
Rankin, Caroline, (Dame Griggs).....	10	25 00
Robin, Geneviève.....	19	47 00
Richer, Edesse.....	18	45 00
Raymond, Hermine, (Dame N Langelier).....	17	42 00
Ricavy, Héloïse.....	19	47 00
St. Michel, L. F.....	9	22 00
Ste. Marie, Henriette.....	6½	16 00
Scannell, Peter.....	12	30 00
Strong, Thomas.....	11	27 00
Scott, Montaigne.....	9	22 00
St. Laurent, Marie.....	7	17 00
St. Laurent, Artémise.....	10	25 00
Soucy, Elizabeth.....	4½	11 00
St. Jacques, Julie, (Dame Olivier Guy).....	19	47 00
Toussaint, Lucile.....	11	27 00
Tremblay, Germain.....	11	27 00
Thibault, Dame veuve.....	8½	21 00
Thauvette, Marcelline.....	4	10 00
Talon, Adélaïde.....	12	30 00
Thibault, M. Anne.....	12	30 00
Tanguay, Clotilde.....	19	47 00
Vallée, Angélique.....	20	50 00
Vannier, Basile.....	15	37 00
Vallières, Augustin.....	17	42 00
Walters, Daniel.....	5½	13 00
Walter, Claire.....	4½	11 00
Wilson, William.....	10½	26 00
Wolf, A. C.....	13	32 00
Young, Marguerite.....	4½	11 00
PENSIONNAIRES NOUVEAUX.		4543 00
Baril, Emilie.....	22	30 00
Caron, Ombéline.....	11	27 00
Duff, Anastasie.....	23	33 00
Dumetz, Demerisse, (Mme. Tremblay).....	13	30 00
Gilbert, François.....	20	37 00
Total.....		4700 00

ANNONCES.

DICTIONNAIRE GENÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBE C. TANGUAY

Avec un Fac-Simile de la Première carte inédite de la
Nouvelle-France en 1641.

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centims pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 15 Mai courant à

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.
J. N. BUREAU, Trois-Rivières.

E. L. DESPRÈS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.

JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Luce de Rimouski.

A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.

R. OUELLET, " " L'Islet.

F. H. GLASSON, " " L'Anse à Gilles.

N. LEMIEUX, Ottawa.

F. X. VALADE, Longueuil.

L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM. DUREAU & ASSELIN, pourront s'adresser à M. L. M. CREMAZIE, Libraire, Québec

En vente chez l'Éditeur
EUSEBE SENÉCAL,
10, Rue St. Vincent, Montréal.

NOUVEAU COURS

DE

LANGUE ANGLAISE

SELON LA

METHODE D'OLLENDORFF

A L'USAGE DES

ECOLES, ACADEMIES, PENSIONNATS ET COLLEGES

Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

2de Edition, Revue et Corrigée

1 volume in-12, Cartonnage élégant avec dos en cuir.

PRIX A LA DOUZAINE - - - - \$4.00

En vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
Nos. 237 & 239, Rue St. Paul, Montréal.

Et chez tous les Libraires de la Province de Québec.

AUSSI:

La Clef des Exercices des ouvrages ci-dessus. Prix : 75 cts. l'exemplaire

NOUVEL ABRÉGÉ

DE

GEOGRAPHIE MODERNE

A L'USAGE DE LA JEUNESSE

PAR L'ABBÉ HOLMES

SEPTIEME EDITION

Entièrement Revue, Corrigée et Considérablement Augmentée

PAR

L'ABBÉ I. O. GAUTHIER

Professeur d'Histoire au Séminaire de Québec.

Un Volume in-12 de 350 pages. Cartonné \$4.00 la douzaine.

J. B. ROLLAND & FILS,
Libraires-Éditeurs.

En vente chez tous les Libraires et les principaux Marchands.

IMPRIMÉ PAR EUSEBE SENÉCAL MONTRÉAL.